

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES**
Année universitaire 2020 - 2021

Licence Accès Santé (LAS) 1ère année
Biologie - Chimie

Comité de Pilotage L1 sciences : avis favorable le 02 Juillet 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Coordinateur pédagogique (directrice du SPLS) :

CANET Isabelle, direction.spls@uca.fr

Référents pédagogiques (DEPA)

Chimie : HELAINE Virgil, virgil.helaine@uca.fr
Sciences de la Vie : CADET Rémi, remi.cadet@uca.fr
MOREL Frédéric, frederic.morel@uca.fr
Santé : BONNET Jean-Louis, j-louis.bonnet@uca.fr

Contact en scolarité :

BRUGIERE Dominique, dominique.brugiere@uca.fr

Assiduité aux enseignements

- Contrôle systématique de l'assiduité en TP.

Stages

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Évaluation des connaissances

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé, le "*Règlement des examens de la mineure disciplinaire du PASS et des majeures de LAS*" devra être appliqué (les règles d'examens des mentions et parcours de licence **hors PASS et LAS** sont définies dans le "*Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances*" voté pour chaque composante)

Ce règlement s'applique pour toutes les épreuves sélectives comptant pour l'accès aux études de santé **qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues.**

Les épreuves d'évaluation continue

Les évaluations continues ne peuvent pas être programmées de façon impromptue. Elles sont organisées comme des épreuves à part entière. Par conséquent, les dates des évaluations continues sont obligatoirement portées à la connaissance des étudiants via l'ENT au moins 15 jours avant leur tenue.

Assiduité dans le cadre de l'évaluation continue :

- **Une** absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme «Défaillant »

- **Une** absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note 0 comptant dans la moyenne sera attribuée

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par voie numérique.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Retard de train,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Naissance d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,

** Liste non exhaustive. En dehors des cas **exceptionnels** pouvant être pris en compte, ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation **et** au directeur de la composante*

Accès à la salle d'examen et tenue des épreuves :

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Éléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{nde} chance les EC qu'il a validés.

Si une seule épreuve de 2^{nde} chance est prévue pour l'ensemble de l'UE, et sauf indication expresse, l'étudiant doit repasser en 2^{nde} chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés.

⇒ Rappel : Seuls seront admis à concourir dans une des 4 formations de santé, les étudiants qui ont validé leur année de LAS en obtenant **60 crédits en évaluation initiale**

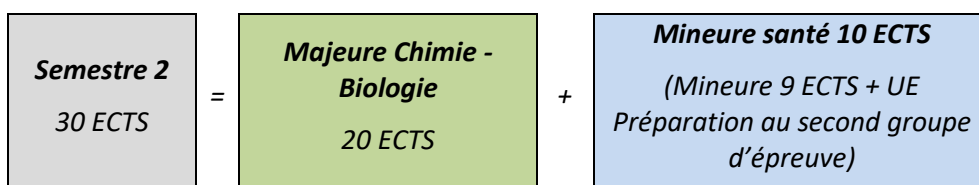
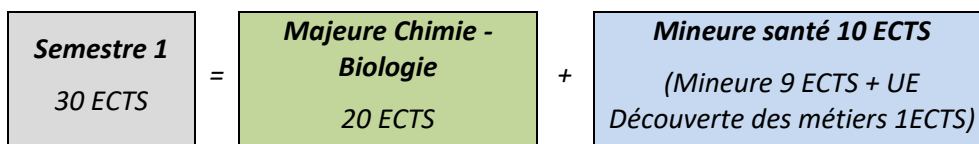
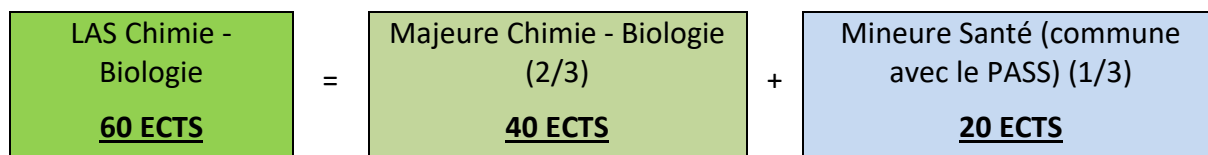
Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les Licences Accès Santé (LAS) à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

Maquettes de la formation :



Principe général de compensation :

	Compensation intégrale	Blocs non compensables	Choix de la compensation asymétrique
Niveau 1	X		

Licence Accès Santé (LAS) Chimie – Biologie – NIVEAU 1

Niveau 1 en compensation intégrale

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 37 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et de Compétences décrites ci-dessous permettent la validation des crédits de l'année de formation. Les Règles de classement et d'admission dans les études de santé à l'issue de la LAS sont définies dans un autre document.

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale					2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MAJEURE CHIMIE - BIOLOGIE										
UE 1 : Tronc commun Mathématiques	2		EvC EvT	20 80	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 2 : Anglais	2		EvC		2	E O	1h 5min	2	E O	1h 5min
UE 3 : Biologie										
EC 1 : Apparition et diversification de la Vie	8	0.375	EvC EvT	50 50	3 1	E E	20 min 1h30	1	E	1h
EC 2 : La cellule, unité fonctionnelle du vivant		0.625	EvC EvT	50 50	2 1	E + A E	1h 2h	1	E	2h
UE 4 : Chimie										
EC1 : Réactions en solution aqueuse	8	0.55	EvC		≥3	E+TP+A		2	E	1h30 et 0h45
EC2 : TP Réactions en solution aqueuse										
EC3 : Atomistique et liaisons		0.45	EvC		2	E	2*45min	1	E	1h30
MINEURE SANTE										
UE 1 : Anatomie										
EC 1 : Anatomie générale : nomenclature anatomique et vocabulaire EC 2 : Mise en place de l'anatomie topographique du tronc EC 3 : Anatomie de l'appareil urinaire EC 4 : Anatomie du système nerveux EC 5 : Anatomie de l'appareil cardiovasculaire	2,5		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h

UE 2 : Physiologie EC 1 : Physiologie du système nerveux EC 2 : Physiologie du système cardiovasculaire EC 3 : Physiologie de l'appareil urinaire	2,5		EvT		1	QCM et/ou QROC	1H	1	QCM et/ou QROC	1H
UE 3 : Éléments applicatifs : Imagerie EC 1 : Généralités techniques EC 2 : Application	1		EvT		1	QCM et/ou QROC	30 min	1	QCM et/ou QROC	30 min
UE 4 : Biochimie (dont Chimie) EC 1 : Notions de chimie essentielles à la compréhension de la Biochimie EC 2 : Acides aminés et protéines EC 3 : Enzymes et coenzymes EC 4 : Glucide EC 5 : Lipides EC 6 : Principes d'exploration analytique en biochimie humaine	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	45mn
UE 5 : Déterminants de la Santé EC 1 : Concepts de déterminants de la santé (DS) et de santé globale (« one health ») selon l'OMS + focus sur la santé des étudiants en France EC 2 : DS1 : Alimentation EC 3 : DS2 : Sédentarité et activité physique EC 4 : DS3 : Santé mentale et addictions avec produits (tabac, alcool, drogues) et sans produits (jeux en ligne, smartphone...) – Stress et gestion du stress EC 5 : DS4 : Sommeil EC 6 : DS5 : Santé orale EC 7 : DS6 : Santé sexuelle et affective EC 8 : DS7 : Santé environnementale (contaminants environnementaux, pollutions et santé)	1		EvT		1	QCM	30 min	1	QCM	30 min
UE Découverte des métiers EC 1 : Présentation des métiers de Maïeutique EC 2 : Présentation des métiers en Médecine et Masso-Kinésithérapie EC 3 : Présentation des métiers en Odontologie EC 4 : Présentation des métiers en Pharmacie	1					A				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)
En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

- UE Tronc Commun Maths : L'utilisation de la calculatrice est autorisée lors des épreuves. Pas de conservation de note d'EvC en 2nde chance.
- UE Biologie : EC2 : A désigne un test en ligne ; EC1 + EC2 : Pas de conservation de note d'EvC en 2nde chance.
- UE Chimie : A désigne des QCM
- UE Découverte des métiers : A = Présence WOOLAP + rendu écrit sur ENT : motivation filière : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux différentes présentations et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.
 - en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
 - Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire, les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

- UE Tronc Commun Maths : un test en ligne se substituera aux écrits.
- UE Anglais : en évaluation initiale, une vidéo déposée en ligne se substituera à l'oral. En 2^{ème} chance, une épreuve unique écrite se substituera aux épreuves prévues.
- UE Biologie : en fonction du nombre d'heures d'enseignement réalisé en présentiel, une épreuve unique pourra se substituer aux épreuves restantes prévues pour l'UE ; en 2nde chance, une épreuve unique (test en ligne) se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC.
- UE Chimie : en fonction du nombre d'heures d'enseignement réalisé en présentiel, une épreuve unique pourra se substituer aux épreuves restantes prévues pour l'UE ; en 2nde chance, une épreuve unique (écrit) se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale					2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MAJEURE BIOLOGIE - CHIMIE										
UE 1 : Mathématiques appliquées aux portails sans maths	2		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30
UE 2 : Biologie A/B	9	0.33	EvC	55	2	E+TP	1h	1	E	1h
EC 1 : Bases de la transmission de l'information génétique			EvT	45	1	E	1h			
EC 2 : Écologie générale			EvT		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Diversité des êtres vivants			EvC	50	2	TP + A	1h30	1	E	1h
	EvT	50	1	E						
UE 3 : Chimie A/B	9	0.5	EvC		2	E	1h	2	E	1h
EC 1 : Réactivité organique EC 2 : Thermodynamique et cinétique chimiques			EvC		2	E	1h	2	E	1h
MINEURE SANTE										
UE 6 : Biologie moléculaire et génome	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	1H
EC 1 : Structure des acides nucléiques										
EC 2 : Structure du noyau interphasique et du chromosome mitotique										
EC 3 : Spécificités et organisation du génome										
EC 4 : La réplication										
EC 5 : Lésions et réparation de l'ADN										
EC 6 : Transcription et maturation des ARNm										
EC 7 : La Traduction et le code génétique										
EC 8 : Régulation de l'expression des gènes										
EC 9 : Expression des gènes et régulation de l'expression										
UE 7 : Le médicament – De la conception à la dispensation du médicament	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
EC 1 : Définition du médicament et des produits de santé										

<p>EC 2 : La conception des médicaments : de la molécule au médicament</p> <p>EC 3 : L'évaluation des médicaments</p> <p>EC 4 : Le devenir des médicaments dans l'organisme</p> <p>EC 5 : Mécanisme d'action des médicaments</p> <p>EC 6 : Le bon usage des médicaments</p>										
<p>UE 8 : Enseignement transversal – Douleur : de la physiologie à la prise en charge</p> <p>EC 1 : Définitions, prévalence et aspects sociétaux et anthropologiques de la douleur</p> <p>EC 2 : Bases anatomiques de la douleur</p> <p>EC 3 : Bases physiologiques de la douleur</p> <p>EC 4 : Base physiopathologiques de la douleur</p> <p>EC 5 : Métrologie de la douleur et des dimensions associées</p> <p>EC 6 : Qualité de vie et douleur, objectifs thérapeutiques</p> <p>EC 7 : Dimension affectivo-émotionnelle</p> <p>EC 8 : Thérapeutiques médicamenteuses / automédication / bon usage / prévention du mésusage</p> <p>EC 9 : Thérapeutiques non médicamenteuses : kinésithérapie, neurostim., psychothérapies</p> <p>EC 10 : Situations cliniques : lombalgie, céphalées, arthrose, douleur dentaire, postopératoire, cancer, douleurs gynécologiques</p>	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
<p>UE 9 : Outils méthodologiques de la santé</p> <p>EC1 : (RRAN) Éléments de Théorie des Ensembles</p> <p>EC 2 : (RRAN) Éléments de Théorie des Probabilités</p> <p>EC 3 : Évaluation de la Valeur Informationnelle Diagnostique (1) : cas d'une information binaire</p> <p>EC 4 : Évaluation de la valeur Informationnelle Diagnostique (2) : cas d'une information ordinale ou continue</p> <p>EC 5 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (1) : Généralités</p>	2		EvT		1	QCM	1H30	1	QCM	1H30

<p>EC 6 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (2) : cas discrets</p> <p>EC 7 : Variables Aléatoires et lois de Probabilités (3) : cas continus</p> <p>EC 8 : Inférences Statistiques (1) : méthodes d'estimation</p> <p>EC 9 : Inférences Statistiques (2) : principes des tests d'inférence statistique</p> <p>EC 10 : Les Tests Statistiques en Pratiques (1) : liaison entre 2 var. qualitatives</p> <p>EC 11 : Les Tests Statistiques en Pratiques (2) : liaison entre 1 var. quantitative et 1 var. qualitative</p> <p>EC 12 : Les Tests Statistiques en Pratiques (3) : liaison entre 2 var. quantitatives</p> <p>EC 13 : La médecine fondée sur les preuves</p> <p>EC 14 : Démarche de Recherche : de la question aux données (exemples PAWL & SMBW)</p> <p>EC 15 : Les Principaux Schémas d'études en recherche biomédicale</p> <p>EC 16 : Stratégie d'analyse statistique (1) : statistiques descriptives (ex. PAWL & SMBW avec sorties logicielles)</p> <p>EC 17 : Stratégie d'analyse statistique (2) : inférences simples (ex. PAWL & SMBC avec sorties logicielles)</p> <p>EC 18 : Principes méthodologiques en épidémiologie quantitative (ex. PAWL & SMBW)</p> <p>EC 19 : Principes méthodologiques en recherche clinique (ex. PAWL & SMBW)</p>										
<p>UE 10 : Prévention des risques infectieux</p> <p>EC1 : Les différents micro-organismes (bactéries, virus, parasite), les écosystèmes en santé, notion de « One Health », les différentes thérapeutiques en fonction du type de micro-organismes</p>	1		EvT		1	QCM et/ou QROC	30min	1	QCM et/ou QROC	30min

<p>EC 2 : Notion d'épidémie, de pandémie, d'endémie, d'émergence et réémergence de maladies infectieuses avec les aspects historiques, zoonose.</p> <p>EC 3 : Mode de transmission des MI : réservoir, modalités de transmission, hôte réceptif. Notion de portage, colonisation, d'infection communautaires ou nosocomiales</p> <p>EC 4 : Moyens de lutte : hygiène de base dont hygiène des mains, équipements de protection individuelle</p> <p>EC 5 : Chimiothérapie anti infectieuse (incluant bon usage des ATB, résistance ATB, ATS et DSF)</p> <p>EC 6 : Vaccination (incluant notion de base/immunité)</p> <p>EC 7 : Prévention du risque infectieux du voyageur</p>										
<p>UE : Préparation second groupe d'épreuve</p> <p>EC 1 : Techniques d'expression orales</p> <p>EC 2 : Construire une présentation type</p>	1					A	/			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

- UE Maths appliquées aux portails sans maths : l'utilisation de la calculatrice est autorisée lors des épreuves.
- UE Biologie : EC3 : A désigne un test en ligne ; EC1 et EC3 : pas de conservation de note d'EvC en 2nde chance.
- UE Préparation du second groupe d'épreuves : A = Présence WOOCALAP + rendu écrit sur ENT : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux enseignements et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.
 - en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
 - Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

- UE Biologie : en fonction du nombre d'heures d'enseignement réalisé en présentiel, une épreuve unique pourra se substituer aux épreuves restantes prévues pour l'UE ; en 2nde chance, une épreuve unique (test en ligne) se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC.
- UE Chimie : en fonction du nombre d'heures d'enseignement réalisé en présentiel, une épreuve unique pourra se substituer aux épreuves restantes prévues pour l'UE ; en 2nde chance, une épreuve unique (écrit) se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC.

REGLEMENT POUR LES EXAMENS DE LA MINEURE DISCIPLINAIRE DU PASS ET POUR LES LAS

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves sélectives (**qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues**) comptant pour l'accès aux études de santé.

Accès aux salles et installation des étudiants

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examens à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne pénètrent pas à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.
- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**.

Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont la mention figure sur les convocations et sur les sujets distribués. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).

L'université ne fournira pas de calculatrice.

En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant)

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est effectuée sur table** :
La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité afin que le surveillant puisse **noter la présence de l'étudiant** à l'évaluation.

Déroulement des épreuves

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.
- **Les sujets sont distribués face retournée** : ils ne pourront être retournés que sur l'indication des surveillants, une fois que tous les sujets auront été distribués.
Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Fin de l'épreuve :

- **La durée d'un examen est strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants posent leur stylo et croisent les bras. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

Fraude et tentative de fraude:

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves)

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

**Licence Accès Santé (LAS) 1ère année
Chimie – Mathématiques**

Comité de Pilotage L1 sciences : avis favorable le 2 Juillet 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Coordinateur pédagogique (directrice du SPLS) :

CANET Isabelle, direction.spls@uca.fr

Référents pédagogiques (DEPA)

Chimie : HELAINE Virgil, virgil.helaine@uca.fr
Mathématiques : CINDEA Nicolae, depa.maths@uca.fr
Santé : BONNET Jean-Louis, j-louis.bonnet@uca.fr

Contact en scolarité :

BRUGIERE Dominique, dominique.brugiere@uca.fr

Assiduité aux enseignements

- Contrôle systématique de l'assiduité en TP.

Stages

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Évaluation des connaissances

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé, le "*Règlement des examens de la mineure disciplinaire du PASS et des majeures de LAS*" devra être appliqué (les règles d'examens des mentions et parcours de licence **hors PASS et LAS** sont définies dans le "*Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances*" voté pour chaque composante)

Ce règlement s'applique pour toutes les épreuves sélectives comptant pour l'accès aux études de santé **qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues.**

Les épreuves d'évaluation continue

Les évaluations continues ne peuvent pas être programmées de façon impromptue. Elles sont organisées comme des épreuves à part entière. Par conséquent, les dates des évaluations continues sont obligatoirement portées à la connaissance des étudiants via l'ENT au moins 15 jours avant leur tenue.

Assiduité dans le cadre de l'évaluation continue :

- **Une** absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme «Défaillant »

- **Une** absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note 0 comptant dans la moyenne sera attribuée

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par voie numérique.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Retard de train,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Naissance d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,

** Liste non exhaustive. En dehors des cas **exceptionnels** pouvant être pris en compte, ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation **et** au directeur de la composante*

Accès à la salle d'examen et tenue des épreuves :

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Éléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- ~~l'étudiant doit repasser en 2^{nde} chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés~~
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{nde} chance les EC qu'il a validés.

Si une seule épreuve de 2^{nde} chance est prévue pour l'ensemble de l'UE, et sauf indication expresse, l'étudiant doit repasser en 2^{nde} chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés.

⇒ Rappel : Seuls seront admis à concourir dans une des 4 formations de santé, les étudiants qui ont validé leur année de LAS en obtenant **60 crédits en évaluation initiale**

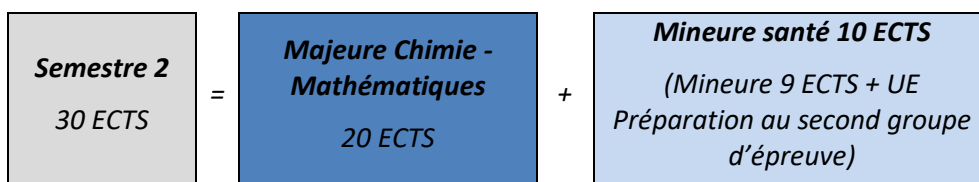
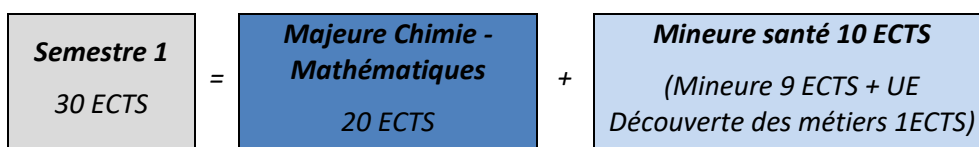
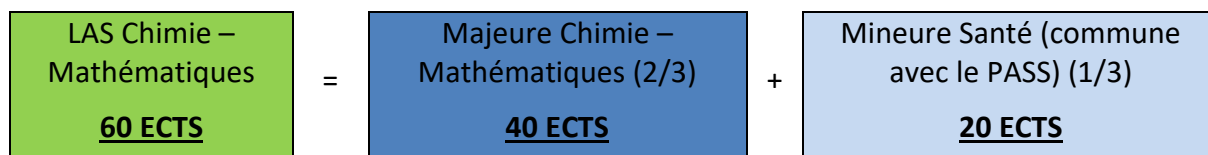
Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les Licences Accès Santé (LAS) à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

Maquettes de la formation :



Principe général de compensation :

	Compensation intégrale	Blocs non compensables	Choix de la compensation asymétrique
Niveau 1	X		

Licence Accès Santé (LAS) Chimie – Mathématiques – NIVEAU 1

Niveau 1 en compensation intégrale

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 37 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et de Compétences décrites ci-dessous permettent la validation des crédits de l'année de formation. Les Règles de classement et d'admission dans les études de santé à l'issue de la LAS sont définis dans un autre document.

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale					2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MAJEURE CHIMIE - MATHÉMATIQUES										
UE 1 : Tronc commun Mathématiques	2		EvC EVT	20 80	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 2 : Anglais	2		EvC		2	E O	1h 5min	2	E O	1h 5min
UE 3 : Mathématiques	8		EvC EVT	50 50	2 1	E+A E	2h	1	E	2h
UE 4 : Chimie	8									
EC1 : Réactions en solution aqueuse		0.55	EvC		≥3	E+TP+A		2	E	1h30 et 0h45
EC2 : TP Réactions en solution aqueuse										
EC3 : Atomistique et liaisons	0.45		EvC		2	E	2*45min	1	E	1h30
MINEURE SANTE										
UE 1 : Anatomie EC 1 : Anatomie générale : nomenclature anatomique et vocabulaire EC 2 : Mise en place de l'anatomie topographique du tronc EC 3 : Anatomie de l'appareil urinaire EC 4 : Anatomie du système nerveux EC 5 : Anatomie de l'appareil cardiovasculaire	2,5		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
UE 2 : Physiologie EC 1 : Physiologie du système nerveux EC 2 : Physiologie du système cardiovasculaire EC 3 : Physiologie de l'appareil urinaire	2,5		EvT		1	QCM et/ou QROC	1H	1	QCM et/ou QROC	1H

UE 3 : Éléments applicatifs : Imagerie EC 1 : Généralités techniques EC 2 : Application	1		EvT		1	QCM et/ou QROC	30 min	1	QCM et/ou QROC	30 min
UE 4 : Biochimie (dont Chimie) EC 1 : Notions de chimie essentielles à la compréhension de la Biochimie EC 2 : Acides aminés et protéines EC 3 : Enzymes et coenzymes EC 4 : Glucide EC 5 : Lipides EC 6 : Principes d'exploration analytique en biochimie humaine	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	45mn
UE 5 : Déterminants de la Santé EC 1 : Concepts de déterminants de la santé (DS) et de santé globale (« one health ») selon l'OMS + focus sur la santé des étudiants en France EC 2 : DS1 : Alimentation EC 3 : DS2 : Sédentarité et activité physique EC 4 : DS3 : Santé mentale et addictions avec produits (tabac, alcool, drogues) et sans produits (jeux en ligne, smartphone...) – Stress et gestion du stress EC 5 : DS4 : Sommeil EC 6 : DS5 : Santé orale EC 7 : DS6 : Santé sexuelle et affective EC 8 : DS7 : Santé environnementale (contaminants environnementaux, pollutions et santé)	1		EvT		1	QCM	30 min	1	QCM	30 min
UE Découverte des métiers EC 1 : Présentation des métiers de Maïeutique EC 2 : Présentation des métiers en Médecine et Masso-Kinésithérapie EC 3 : Présentation des métiers en Odontologie EC 4 : Présentation des métiers en Pharmacie	1					A				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

- UE Tronc Commun Maths : L'utilisation de la calculatrice est autorisée lors des épreuves. Pas de conservation de note d'EvC en 2^{nde} chance.
- UE Mathématiques : A consiste en plusieurs petits contrôles effectués en séance de cours ou de TD et/ou évaluation des passages au tableau et tient compte de la participation. La note de 2^{nde} chance prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2^{nde} chance.
- UE Chimie : A désigne des QCM
- UE Découverte des métiers : A = Présence WOOCLAP + rendu écrit sur ENT : motivation filière : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux différentes présentations et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.
 - en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
 - Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2^{de} chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

- UE Tronc Commun Maths : un test en ligne se substituera aux écrits.
- UE Anglais : en évaluation initiale, une vidéo déposée en ligne se substituera à l'oral. En 2^{ème} chance, une épreuve unique écrite se substituera aux épreuves prévues.
- UE Mathématiques : A consistera en plusieurs petits contrôles effectués en séance de TD et/ou évaluation de passages au tableau en fonction du nombre d'heures effectuée en présentiel, et des tests en ligne de 40 minutes dont le nombre (entre 1 et 3) dépendra du nombre d'heures effectuée en distanciel.
- UE Chimie : en fonction du nombre d'heures d'enseignement réalisé en présentiel, une épreuve unique pourra se substituer aux épreuves restantes prévues pour l'UE ; en 2^{nde} chance, une épreuve unique (écrit) se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences																		
			évaluation initiale					2 nd e chance													
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.											
MAJEURE CHIMIE - MATHÉMATIQUES																					
UE 1 : Mathématiques appliquées aux portails avec maths	2		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30											
UE 2 : Mathématiques	9		EvC	60	2	E+A	2h	1	E	2h											
			EvT	40	1	E															
UE 3 : Chimie A/B EC 1 : Réactivité organique EC 2 : Thermodynamique et cinétique chimiques	9	0.5 0.5	EvC		2	E	1h	2	E	1h											
			EvC		2	E	1h	2	E	1h											
MINEURE SANTE																					
UE 6 : Biologie moléculaire et génome EC 1 : Structure des acides nucléiques EC 2 : Structure du noyau interphasique et du chromosome mitotique EC 3 : Spécificités et organisation du génome EC 4 : La réplication EC 5 : Lésions et réparation de l'ADN EC 6 : Transcription et maturation des ARNm EC 7 : La Traduction et le code génétique EC 8 : Régulation de l'expression des gènes EC 9 : Expression des gènes et régulation de l'expression	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	1H											
											UE 7 : Le médicament – De la conception à la dispensation du médicament EC 1 : Définition du médicament et des produits de santé EC 2 : La conception des médicaments : de la molécule au médicament EC 3 : L'évaluation des médicaments EC 4 : Le devenir des médicaments dans l'organisme EC 5 : Mécanisme d'action des médicaments EC 6 : Le bon usage des médicaments	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h

<p>UE 8 : Enseignement transversal – Douleur : de la physiologie à la prise en charge</p> <p>EC 1 : Définitions, prévalence et aspects sociétaux et anthropologiques de la douleur EC 2 : Bases anatomiques de la douleur EC 3 : Bases physiologiques de la douleur EC 4 : Base physiopathologiques de la douleur EC 5 : Métrologie de la douleur et des dimensions associées EC 6 : Qualité de vie et douleur, objectifs thérapeutiques EC 7 : Dimension affectivo-émotionnelle EC 8 : Thérapeutiques médicamenteuses / automédication / bon usage / prévention du mésusage EC 9 : Thérapeutiques non médicamenteuses : kinésithérapie, neurostim., psychothérapies EC 10 : Situations cliniques : lombalgie, céphalées, arthrose, douleur dentaire, postopératoire, cancer, douleurs gynécologiques</p>	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
<p>UE 9 : Outils méthodologiques de la santé</p> <p>EC1 : (RRAN) Éléments de Théorie des Ensembles EC 2 : (RRAN) Éléments de Théorie des Probabilités EC 3 : Évaluation de la Valeur Informationnelle Diagnostique (1) : cas d'une information binaire EC 4 : Évaluation de la valeur Informationnelle Diagnostique (2) : cas d'une information ordinaire ou continue EC 5 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (1) : Généralités EC 6 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (2) : cas discrets EC 7 : Variables Aléatoires et lois de Probabilités (3) : cas continus EC 8 : Inférences Statistiques (1) : méthodes d'estimation EC 9 : Inférences Statistiques (2) : principes des tests d'inférence statistique EC 10 : Les Tests Statistiques en Pratiques (1) : liaison entre 2 var. qualitatives EC 11 : Les Tests Statistiques en Pratiques (2) : liaison entre 1 var. quantitative et 1 var. qualitative</p>	2		EvT		1	QCM	1H30	1	QCM	1H30

<p>EC 12 : Les Tests Statistiques en Pratiques (3) : liaison entre 2 var. quantitatives</p> <p>EC 13 : La médecine fondée sur les preuves</p> <p>EC 14 : Démarche de Recherche : de la question aux données (exemples PAWL & SMBW)</p> <p>EC 15 : Les Principaux Schémas d'études en recherche biomédicale</p> <p>EC 16 : Stratégie d'analyse statistique (1) : statistiques descriptives (ex. PAWL & SMBW avec sorties logicielles)</p> <p>EC 17 : Stratégie d'analyse statistique (2) : inférences simples (ex. PAWL & SMBC avec sorties logicielles)</p> <p>EC 18 : Principes méthodologiques en épidémiologie quantitative (ex. PAWL & SMBW)</p> <p>EC 19 : Principes méthodologiques en recherche clinique (ex. PAWL & SMBW)</p>										
<p>UE 10 : Prévention des risques infectieux</p> <p>EC1 : Les différents micro-organismes (bactéries, virus, parasite), les écosystèmes en santé, notion de « One Health », les différentes thérapeutiques en fonction du type de micro-organismes</p> <p>EC 2 : Notion d'épidémie, de pandémie, d'endémie, d'émergence et réémergence de maladies infectieuses avec les aspects historiques, zoonose.</p> <p>EC 3 : Mode de transmission des MI : réservoir, modalités de transmission, hôte réceptif. Notion de portage, colonisation, d'infection communautaires ou nosocomiales</p> <p>EC 4 : Moyens de lutte : hygiène de base dont hygiène des mains, équipements de protection individuelle</p> <p>EC 5 : Chimiothérapie anti infectieuse (incluant bon usage des ATB, résistance ATB, ATS et DSF)</p> <p>EC 6 : Vaccination (incluant notion de base/immunité)</p> <p>EC 7 : Prévention du risque infectieux du voyageur</p>	1		EvT			QCM et/ou QROC	30mn	1	QCM et/ou QROC	30mn
<p>UE : Préparation second groupe d'épreuve</p> <p>EC 1 : Techniques d'expression orales</p> <p>EC 2 : Construire une présentation type</p>	1		EvC			A	/			

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)
En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

REMARQUES :

- UE Maths appliquées aux portails avec maths : l'utilisation de la calculatrice est autorisée lors des épreuves.
- UE Mathématiques : A consiste en plusieurs petits contrôles effectués en séance de cours ou de TD et/ou évaluation de passages au tableau et tient compte de la participation. La note de 2nde chance de cette UE prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2nde chance.
- UE Préparation du second groupe d'épreuves : A = Présence WOOCLAP + rendu écrit sur ENT : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux enseignements et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.
 - en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
 - Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

- UE Mathématiques : A consistera en plusieurs petits contrôles effectués en séance de TD et/ou évaluation de passages au tableau en fonction du nombre d'heures effectuée en présentiel, et des tests en ligne de 40 minutes dont le nombre (entre 1 et 3) dépendra du nombre d'heures effectuée en distanciel. En 2nde chance, un test en ligne se substituera à l'écrit.
- UE Chimie : en fonction du nombre d'heures d'enseignement réalisé en présentiel, une épreuve unique pourra se substituer aux épreuves restantes prévues pour l'UE ; en 2nde chance, une épreuve unique (écrit) se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC.

REGLEMENT POUR LES EXAMENS DE LA MINEURE DISCIPLINAIRE DU PASS ET POUR LES LAS

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves sélectives (**qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues**) comptant pour l'accès aux études de santé.

Accès aux salles et installation des étudiants

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examens à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne pénètrent pas à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.
- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**.

Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont la mention figure sur les convocations et sur les sujets distribués. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).

L'université ne fournira pas de calculatrice.

En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant)

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est effectuée sur table** :
La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité afin que le surveillant puisse **noter la présence de l'étudiant** à l'évaluation.

Déroulement des épreuves

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.
- **Les sujets sont distribués face retournée** : ils ne pourront être retournés que sur l'indication des surveillants, une fois que tous les sujets auront été distribués.
Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Fin de l'épreuve :

- **La durée d'un examen est strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants posent leur stylo et croisent les bras. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

Fraude et tentative de fraude:

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves)



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

**Licence Accès Santé (LAS) 1^{ère} année
Droit**

Conseil de Gestion de de l'Ecole de droit : avis favorable le 21 juillet 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a horizontal line.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention : MOULIER Isabelle, responsable pédagogique de la licence mention droit : isabelle.moulier@uca.fr

Contact en scolarité : Julie DA AGUEDA, responsable de la scolarité des L1 droit : Julie.Da_Agueda@uca.fr

Stages

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Évaluation des connaissances

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé, le "*Règlement des examens de la mineure disciplinaire du PASS et des majeures de LAS*" devra être appliqué (les règles d'examens des mentions et parcours de licence **hors PASS et LAS** sont définies dans le "*Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances*" voté pour chaque composante)

Ce règlement s'applique pour toutes les épreuves sélectives comptant pour l'accès aux études de santé **qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues.**

Les épreuves d'évaluation continue

Les évaluations continues ne peuvent pas être programmées de façon impromptue. Elles sont organisées comme des épreuves à part entière. Par conséquent, les dates des évaluations continues sont obligatoirement portées à la connaissance des étudiants via l'ENT au moins 15 jours avant leur tenue.

Assiduité dans le cadre de l'évaluation continue :

- **Une** absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant »

- **Une** absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note 0 comptant dans la moyenne sera attribuée

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par voie numérique.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Retard de train,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Naissance d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,

* Liste non exhaustive. En dehors des cas **exceptionnels** pouvant être pris en compte, ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation **et** au directeur de la composante

Accès à la salle d'examen et tenue des épreuves :

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Éléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- ~~l'étudiant doit repasser en 2nde chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés~~
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2nde chance les EC qu'il a validés.

⇒ Rappel : Seuls seront admis à concourir dans une des 4 formations de santé, les étudiants qui ont validé leur année de LAS en obtenant **60 crédits en évaluation initiale**

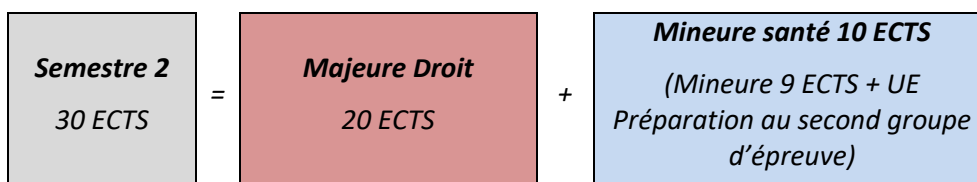
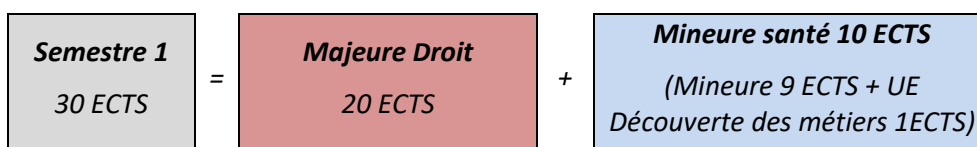
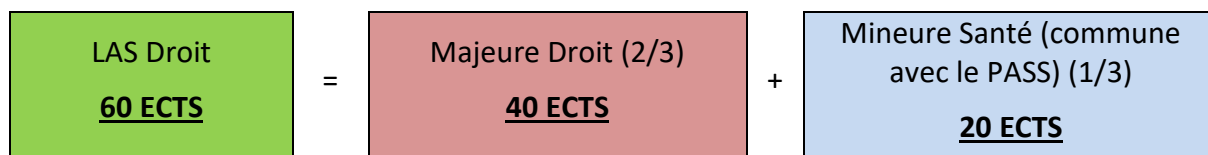
Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les Licences Accès Santé (LAS) à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

Maquettes de la formation :



Principe général de compensation :

	Compensation intégrale	Blocs non compensables	Choix de la compensation asymétrique
Niveau 1	X		

Licence Accès Santé (LAS) Droit – NIVEAU 1

Niveau 1 en compensation intégrale

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 40 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et de Compétences décrites ci-dessous permettent la validation des crédits de l'année de formation. Les Règles de classement et d'admission dans les études de santé à l'issue du PASS sont définies dans un autre document.

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			évaluation initiale					2 nd e chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
MAJEURE DROIT												
UE 1 : Compétences fondamentales en Droit (bloc fondamental) EC 1 : Introduction au droit public EC 2 : Introduction au droit privé EC 3 : Introduction historique au droit EC 4 : Qu'est-ce que le droit ?	18	6 6 3 3	EvC EvC EvT EvT		2 2 1 1		E		1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h
UE 2 : Compétences transversales EC 1 : Modalité 4 – Parcours santé Méthodologie du travail universitaire	2		EvC		2		E			1	E	1h
MINEURE SANTE												
UE 1 : Anatomie EC 1 : Anatomie générale : nomenclature anatomique et vocabulaire EC 2 : Mise en place de l'anatomie topographique du tronc EC 3 : Anatomie de l'appareil urinaire EC 4 : Anatomie du système nerveux EC 5 : Anatomie de l'appareil cardiovasculaire	2,5		EvT		1		QCM et/ou QROC	1h		1	QCM et/ou QROC	1h
UE 2 : Physiologie EC 1 : Physiologie du système nerveux EC 2 : Physiologie du système cardiovasculaire EC 3 : Physiologie de l'appareil urinaire	2,5		EvT		1		QCM et/ou QROC	1H		1	QCM et/ou QROC	1H
UE 3 : Éléments applicatifs : Imagerie EC 1 : Généralités techniques EC 2 : Application	1		EvT	EvT	1		QCM et/ou QROC	30 min		1	QCM et/ou QROC	30 min

UE 4 : Biochimie (dont Chimie) EC 1 : Notions de chimie essentielles à la compréhension de la Biochimie EC 2 : Acides aminés et protéines EC 3 : Enzymes et coenzymes EC 4 : Glucide EC 5 : Lipides EC 6 : Principes d'exploration analytique en biochimie humaine	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	45mn
UE 5 : Déterminants de la Santé EC 1 : Concepts de déterminants de la santé (DS) et de santé globale (« one health ») selon l'OMS + focus sur la santé des étudiants en France EC 2 : DS1 : Alimentation EC 3 : DS2 : Sédentarité et activité physique EC 4 : DS3 : Santé mentale et addictions avec produits (tabac, alcool, drogues) et sans produits (jeux en ligne, smartphone...) – Stress et gestion du stress EC 5 : DS4 : Sommeil EC 6 : DS5 : Santé orale EC 7 : DS6 : Santé sexuelle et affective EC 8 : DS7 : Santé environnementale (contaminants environnementaux, pollutions et santé)	1		EvT		1	QCM	30 min	1	QCM	30 min
UE Découverte des métiers EC 1 : Présentation des métiers de Maïeutique EC 2 : Présentation des métiers en Médecine et Masso-Kinésithérapie EC 3 : Présentation des métiers en Odontologie EC 4 : Présentation des métiers en Pharmacie	1					A				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES : UE Découverte des métiers : A = Présence WOCLAP + rendu écrit sur ENT : motivation filière : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux différentes présentations et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.

- en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
- Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale					2 ^{de} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MAJEURE DROIT										
UE 1 : Compétences fondamentales en droit	18	6	EvC	50/50	2	E	EvT : 3h	1	E	1h
EC 1 : Droit constitutionnel 1 : la Vème République		6	EvC/EvT		3	EvT : E		1	E	1h
EC 2 : Droit civil 1 : droit de la famille		3	EvT		1	E		1	E	1h
EC 3 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers		3	EvT		1	E		1	E	1h
EC 4 : Droit civil 2 : droit des personnes										
UE 2 : Compétences transversales parcours santé	2		EvC		2 minimum	E		1	E ou O	1h
MINEURE SANTE										
UE 6 : Biologie moléculaire et génome	2			EvT	1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	1H
EC 1 : Structure des acides nucléiques										
EC 2 : Structure du noyau interphasique et du chromosome mitotique										
EC 3 : Spécificités et organisation du génome										
EC 4 : La réplication										
EC 5 : Lésions et réparation de l'ADN										
EC 6 : Transcription et maturation des ARNm										
EC 7 : La Traduction et le code génétique										
EC 8 : Régulation de l'expression des gènes										
EC 9 : Expression des gènes et régulation de l'expression										
UE 7 : Le médicament – De la conception à la dispensation du médicament	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
EC 1 : Définition du médicament et des produits de santé										
EC 2 : La conception des médicaments : de la molécule au médicament										

<p>EC 3 : L'évaluation des médicaments</p> <p>EC 4 : Le devenir des médicaments dans l'organisme</p> <p>EC 5 : Mécanisme d'action des médicaments</p> <p>EC 6 : Le bon usage des médicaments</p>										
<p>UE 8 : Enseignement transversal – Douleur : de la physiologie à la prise en charge</p> <p>EC 1 : Définitions, prévalence et aspects sociétaux et anthropologiques de la douleur</p> <p>EC 2 : Bases anatomiques de la douleur</p> <p>EC 3 : Bases physiologiques de la douleur</p> <p>EC 4 : Base physiopathologiques de la douleur</p> <p>EC 5 : Métrologie de la douleur et des dimensions associées</p> <p>EC 6 : Qualité de vie et douleur, objectifs thérapeutiques</p> <p>EC 7 : Dimension affectivo-émotionnelle</p> <p>EC 8 : Thérapeutiques médicamenteuses / automédication / bon usage / prévention du mésusage</p> <p>EC 9 : Thérapeutiques non médicamenteuses : kinésithérapie, neurostim., psychothérapies</p> <p>EC 10 : Situations cliniques : lombalgie, céphalées, arthrose, douleur dentaire, postopératoire, cancer, douleurs gynécologiques</p>	2		ÉVT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
<p>UE 9 : Outils méthodologiques de la santé</p> <p>EC1 : (RRAN) Éléments de Théorie des Ensembles</p> <p>EC 2 : (RRAN) Éléments de Théorie des Probabilités</p> <p>EC 3 : Évaluation de la Valeur Informationnelle Diagnostique (1) : cas d'une information binaire</p> <p>EC 4 : Évaluation de la valeur Informationnelle Diagnostique (2) : cas d'une information ordinaire ou continue</p> <p>EC 5 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (1) : Généralités</p> <p>EC 6 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (2) : cas discrets</p> <p>EC 7 : Variables Aléatoires et lois de Probabilités (3) : cas continus</p> <p>EC 8 : Inférences Statistiques (1) : méthodes d'estimation</p>	2		ÉVT		1	QCM	1H30	1	QCM	1H30

<p>EC 9 : Inférences Statistiques (2) : principes des tests d'inférence statistique</p> <p>EC 10 : Les Tests Statistiques en Pratiques (1) : liaison entre 2 var. qualitatives</p> <p>EC 11 : Les Tests Statistiques en Pratiques (2) : liaison entre 1 var. quantitative et 1 var. qualitative</p> <p>EC 12 : Les Tests Statistiques en Pratiques (3) : liaison entre 2 var. quantitatives</p> <p>EC 13 : La médecine fondée sur les preuves</p> <p>EC 14 : Démarche de Recherche : de la question aux données (exemples PAWL & SMBW)</p> <p>EC 15 : Les Principaux Schémas d'études en recherche biomédicale</p> <p>EC 16 : Stratégie d'analyse statistique (1) : statistiques descriptives (ex. PAWL & SMBW avec sorties logicielles)</p> <p>EC 17 : Stratégie d'analyse statistique (2) : inférences simples (ex. PAWL & SMBC avec sorties logicielles)</p> <p>EC 18 : Principes méthodologiques en épidémiologie quantitative (ex. PAWL & SMBW)</p> <p>EC 19 : Principes méthodologiques en recherche clinique (ex. PAWL & SMBW)</p>										
<p>UE 10 : Prévention des risques infectieux</p> <p>EC1 : Les différents micro-organismes (bactéries, virus, parasite), les écosystèmes en santé, notion de « One Health », les différentes thérapeutiques en fonction du type de micro-organismes</p> <p>EC 2 : Notion d'épidémie, de pandémie, d'endémie, d'émergence et réémergence de maladies infectieuses avec les aspects historiques, zoonose.</p> <p>EC 3 : Mode de transmission des MI : réservoir, modalités de transmission, hôte réceptif. Notion de portage, colonisation, d'infection communautaires ou nosocomiales</p> <p>EC 4 : Moyens de lutte : hygiène de base dont hygiène des mains, équipements de protection individuelle</p> <p>EC 5 : Chimiothérapie anti infectieuse (incluant bon usage des ATB, résistance ATB, ATS et DSF)</p>	1		EvT			QCM et/ou QROC	30mn	1	QCM et/ou QROC	30mn

EC 6 : Vaccination (incluant notion de base/immunité) EC 7 : Prévention du risque infectieux du voyageur										
UE : Préparation second groupe d'épreuve EC 1 : Techniques d'expression orales EC 2 : Construire une présentation type	1		EvC			A	/			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUE : UE Préparation du second groupe d'épreuves : A = Présence WOOCAP + rendu écrit sur ENT : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux enseignements et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.

- en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
- Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

REGLEMENT POUR LES EXAMENS DE LA MINEURE DISCIPLINAIRE DU PASS ET POUR LES LAS

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves sélectives (**qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues**) comptant pour l'accès aux études de santé.

Accès aux salles et installation des étudiants

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examens à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne pénètrent pas à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.
- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**.

Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont la mention figure sur les convocations et sur les sujets distribués. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).

L'université ne fournira pas de calculatrice.

En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant)

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est effectuée sur table** :
La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité afin que le surveillant puisse **noter la présence de l'étudiant** à l'évaluation.

Déroulement des épreuves

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.
- **Les sujets sont distribués face retournée** : ils ne pourront être retournés que sur l'indication des surveillants, une fois que tous les sujets auront été distribués.
Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Fin de l'épreuve :

- **La durée d'un examen est strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants posent leur stylo et croisent les bras. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

Fraude et tentative de fraude:

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves)

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

**Licence Accès Santé (LAS) 1^{ère} année
Économie - Gestion**

Conseil de Gestion de l'école d'Économie : avis favorable le 1^{er} juillet 2020

Conseil de Gestion de l'IAE : avis favorable le 23 juin 2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Contact en scolarité :

	Christelle Montigné	Christelle.MONTIGNE@uca.fr
Semestres 1 et 2	Ludivine L'Helgoualch	ludivine.l_helgoualch@uca.fr

Assiduité aux enseignements:

Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)

Article 1 Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux (CM) ou en travaux dirigés (TD).

Des groupes de cours magistraux peuvent être constitués aux semestres impairs (S1, S3, S5) et aux semestres pairs (S2, S4, S6) pour les UE de tous les blocs.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Article 2 Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Stages

Aucun stage obligatoire.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Évaluation des connaissances

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé, le "*Règlement des examens de la mineure disciplinaire du PASS et des majeures de LAS*" devra être appliqué (les règles d'examens des mentions et parcours de licence **hors PASS et LAS** sont définies

dans le "Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances" voté pour chaque composante)

Ce règlement s'applique pour toutes les épreuves sélectives comptant pour l'accès aux études de santé **qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues.**

Les épreuves d'évaluation continue

Les évaluations continues ne peuvent pas être programmées de façon impromptue. Elles sont organisées comme des épreuves à part entière. Par conséquent, les dates des évaluations continues sont obligatoirement portées à la connaissance des étudiants via l'ENT au moins 15 jours avant leur tenue.

Assiduité dans le cadre de l'évaluation continue :

- **Une** absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant »

- **Une** absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note 0 comptant dans la moyenne sera attribuée

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par voie numérique.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Retard de train,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Naissance d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,

** Liste non exhaustive. En dehors des cas **exceptionnels** pouvant être pris en compte, ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation **et** au directeur de la composante*

Accès à la salle d'examen et tenue des épreuves :

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Éléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2nde chance les EC qu'il a validés.

⇒ Rappel : Seuls seront admis à concourir dans une des 4 formations de santé, les étudiants qui ont validé leur année de LAS en obtenant **60 crédits en évaluation initiale**

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

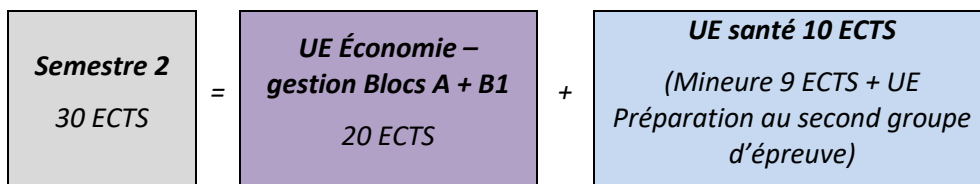
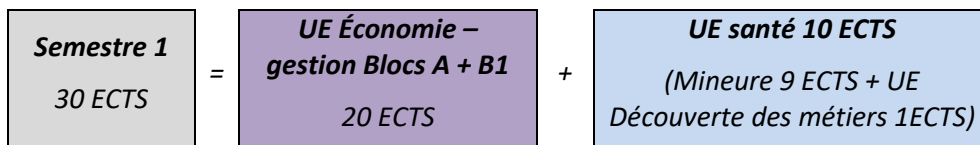
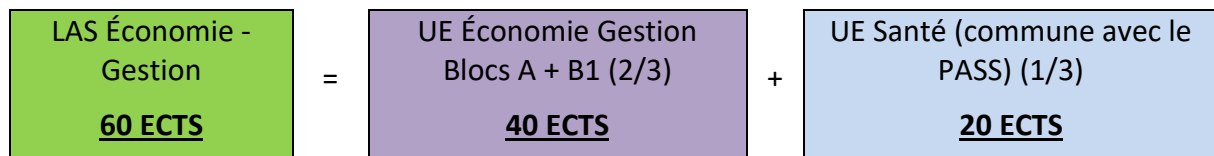
Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les Licences Accès Santé (LAS) à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Pendant des aménagements d'études sont possibles tels que :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

Maquettes de la formation :

Principe de l'organisation de la LAS :



Principe général de compensation :

	Compensation intégrale	Blocs non compensables	Choix de la compensation asymétrique
Niveau 1	X		

Licence Accès Santé (LAS) Économie – Gestion – NIVEAU 1

Niveau 1 en compensation intégrale

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 40 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et de Compétences décrites ci-dessous permettent la validation des crédits de l'année de formation. Les Règles de classement et d'admission dans les études de santé à l'issue du PASS sont définis dans un autre document.

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale					2 ^{de} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MAJEURE ECONOMIE – GESTION (Blocs A + B1)										
Bloc A : Compétences fondamentales en Economie Gestion (bloc fondamental)										
UE 1 A 1 : Introduction à l'économie	6	6	EVC		2	E		1	E	1h
UE 1 A 2 : Mathématiques 1 : indices et analyse	6	6	EVC		2	E		1	E	1h
<i>Cours selon parcours :</i>										
UE 1 A 3 a : Grandes fonctions de l'entreprise	6	6	EVC		2	E		1	E	1h
UE 1 A 3 b : Main functions of the firm	6	6	EVC		2	E		1	E	1h
Bloc B 1 : Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)										
UE 1 B 1 : Méthode du travail universitaire	2	2	EVC		2	E ou O ou M		1	M	
MINEURE SANTE										
UE 1 : Anatomie EC 1 : Anatomie générale : nomenclature anatomique et vocabulaire EC 2 : Mise en place de l'anatomie topographique du tronc EC 3 : Anatomie de l'appareil urinaire EC 4 : Anatomie du système nerveux EC 5 : Anatomie de l'appareil cardiovasculaire	2,5		EVT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
UE 2 : Physiologie EC 1 : Physiologie du système nerveux EC 2 : Physiologie du système cardiovasculaire EC 3 : Physiologie de l'appareil urinaire	2,5		EvT		1	QCM et/ou QROC	1H	1	QCM et/ou QROC	1H
UE 3 : Éléments applicatifs : Imagerie EC 1 : Généralités techniques EC 2 : Application	1		EVT	EvT	1	QCM et/ou QROC	30 min	1	QCM et/ou QROC	30 min
UE 4 : Biochimie (dont Chimie)	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	45mn

EC 1 : Notions de chimie essentielles à la compréhension de la Biochimie EC 2 : Acides aminés et protéines EC 3 : Enzymes et coenzymes EC 4 : Glucide EC 5 : Lipides EC 6 : Principes d'exploration analytique en biochimie humaine										
UE 5 : Déterminants de la Santé EC 1 : Concepts de déterminants de la santé (DS) et de santé globale (« one health ») selon l'OMS + focus sur la santé des étudiants en France EC 2 : DS1 : Alimentation EC 3 : DS2 : Sédentarité et activité physique EC 4 : DS3 : Santé mentale et addictions avec produits (tabac, alcool, drogues) et sans produits (jeux en ligne, smartphone...) – Stress et gestion du stress EC 5 : DS4 : Sommeil EC 6 : DS5 : Santé orale EC 7 : DS6 : Santé sexuelle et affective EC 8 : DS7 : Santé environnementale (contaminants environnementaux, pollutions et santé)	1		EVT		1	QCM	30 min	1	QCM	30min
UE Découverte des métiers EC 1 : Présentation des métiers de Maïeutique EC 2 : Présentation des métiers en Médecine et Masso-Kinésithérapie EC 3 : Présentation des métiers en Odontologie EC 4 : Présentation des métiers en Pharmacie	1					A				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES : Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées

UE Découverte des métiers : A = Présence WOCLAP + rendu écrit sur ENT : motivation filière : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux différentes présentations et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.

- en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
- Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2^{de} chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale					2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MAJEURE ECONOMIE – GESTION (Blocs A + B1)										
Bloc A Compétences fondamentales en Economie Gestion (bloc fondamental)	18									
UE 2 A 1 : Système d'information comptable	5	5	EVC		2	E		1	E	1h
UE 2 A 2 : Mathématiques et Statistiques descriptives	5	5	EVC		2	E		1	E	1h
UE 2 A 3 : Microéconomie 1 : Marchés et prix	4	4	EVC		2	E		1	E	1h
<i>Cours selon parcours :</i>										
UE 2 A 4 a : Macroéconomie 1 : Grandes Fonctions	4	4	EVC		2	E		1	E	1h
UE 2 A 4 b : Macroeconomics1: Aggregate functions and macroeconomic equilibrium	4	4	EVC		2	E		1	E	1h
Bloc B 1 Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	2									
UE 2 B 1 a : Anglais appliqué à l'Economie et la Gestion et Anglais de conversation	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E	**
MINEURE SANTE										
UE 6 : Biologie moléculaire et génome EC 1 : Structure des acides nucléiques EC 2 : Structure du noyau interphasique et du chromosome mitotique EC 3 : Spécificités et organisation du génome EC 4 : La réplication EC 5 : Lésions et réparation de l'ADN EC 6 : Transcription et maturation des ARNm EC 7 : La Traduction et le code génétique EC 8 : Régulation de l'expression des gènes EC 9 : Expression des gènes et régulation de l'expression	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	1H
UE 7 : Le médicament – De la conception à la dispensation du médicament	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h

<p>EC 1 : Définition du médicament et des produits de santé</p> <p>EC 2 : La conception des médicaments : de la molécule au médicament</p> <p>EC 3 : L'évaluation des médicaments</p> <p>EC 4 : Le devenir des médicaments dans l'organisme</p> <p>EC 5 : Mécanisme d'action des médicaments</p> <p>EC 6 : Le bon usage des médicaments</p>										
<p>UE 8 : Enseignement transversal – Douleur : de la physiologie à la prise en charge</p> <p>EC 1 : Définitions, prévalence et aspects sociétaux et anthropologiques de la douleur</p> <p>EC 2 : Bases anatomiques de la douleur</p> <p>EC 3 : Bases physiologiques de la douleur</p> <p>EC 4 : Base physiopathologiques de la douleur</p> <p>EC 5 : Métrologie de la douleur et des dimensions associées</p> <p>EC 6 : Qualité de vie et douleur, objectifs thérapeutiques</p> <p>EC 7 : Dimension affectivo-émotionnelle</p> <p>EC 8 : Thérapeutiques médicamenteuses / automédication / bon usage / prévention du mésusage</p> <p>EC 9 : Thérapeutiques non médicamenteuses : kinésithérapie, neurostim., psychothérapies</p> <p>EC 10 : Situations cliniques : lombalgie, céphalées, arthrose, douleur dentaire, postopératoire, cancer, douleurs gynécologiques</p>	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
<p>UE 9 : Outils méthodologiques de la santé</p> <p>EC1 : (RRAN) Éléments de Théorie des Ensembles</p> <p>EC 2 : (RRAN) Éléments de Théorie des Probabilités</p> <p>EC 3 : Évaluation de la Valeur Informationnelle Diagnostique (1) : cas d'une information binaire</p>	2		EvT		1	QCM	1H30	1	QCM	1H30

<p>EC 4 : Évaluation de la valeur Informationnelle Diagnostique (2) : cas d'une information ordinale ou continue</p> <p>EC 5 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (1) : Généralités</p> <p>EC 6 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (2) : cas discrets</p> <p>EC 7 : Variables Aléatoires et lois de Probabilités (3) : cas continus</p> <p>EC 8 : Inférences Statistiques (1) : méthodes d'estimation</p> <p>EC 9 : Inférences Statistiques (2) : principes des tests d'inférence statistique</p> <p>EC 10 : Les Tests Statistiques en Pratiques (1) : liaison entre 2 var. qualitatives</p> <p>EC 11 : Les Tests Statistiques en Pratiques (2) : liaison entre 1 var. quantitative et 1 var. qualitative</p> <p>EC 12 : Les Tests Statistiques en Pratiques (3) : liaison entre 2 var. quantitatives</p> <p>EC 13 : La médecine fondée sur les preuves</p> <p>EC 14 : Démarche de Recherche : de la question aux données (exemples PAWL & SMBW)</p> <p>EC 15 : Les Principaux Schémas d'études en recherche biomédicale</p> <p>EC 16 : Stratégie d'analyse statistique (1) : statistiques descriptives (ex. PAWL & SMBW avec sorties logicielles)</p> <p>EC 17 : Stratégie d'analyse statistique (2) : inférences simples (ex. PAWL & SMBC avec sorties logicielles)</p> <p>EC 18 : Principes méthodologiques en épidémiologie quantitative (ex. PAWL & SMBW)</p> <p>EC 19 : Principes méthodologiques en recherche clinique (ex. PAWL & SMBW)</p>										
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

UE 10 : Prévention des risques infectieux EC1 : Les différents micro-organismes (bactéries, virus, parasite), les écosystèmes en santé, notion de « One Health », les différentes thérapeutiques en fonction du type de micro-organismes EC 2 : Notion d'épidémie, de pandémie, d'endémie, d'émergence et réémergence de maladies infectieuses avec les aspects historiques, zoonose. EC 3 : Mode de transmission des MI : réservoir, modalités de transmission, hôte réceptif. Notion de portage, colonisation, d'infection communautaires ou nosocomiales EC 4 : Moyens de lutte : hygiène de base dont hygiène des mains, équipements de protection individuelle EC 5 : Chimiothérapie anti infectieuse (incluant bon usage des ATB, résistance ATB, ATS et DSF) EC 6 : Vaccination (incluant notion de base/immunité) EC 7 : Prévention du risque infectieux du voyageur	1		EvT		1	QCM et/ou QROC	30mn	1	QCM et/ou QROC	30mn
UE : Préparation second groupe d'épreuve EC 1 : Techniques d'expression orales EC 2 : Construire une présentation type	1		EvC		1	A	/			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes * Machine

REMARQUES : UE Préparation du second groupe d'épreuves : A = Présence WOOCCLAP + rendu écrit sur ENT : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux enseignements et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.

- en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
- Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

REGLEMENT POUR LES EXAMENS DE LA MINEURE DISCIPLINAIRE DU PASS ET POUR LES LAS

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves sélectives (**qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues**) comptant pour l'accès aux études de santé.

Accès aux salles et installation des étudiants

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examens à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne pénètrent pas à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.
- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**.

Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont la mention figure sur les convocations et sur les sujets distribués. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).

L'université ne fournira pas de calculatrice.

En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant)

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est effectuée sur table** :
La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité afin que le surveillant puisse **noter la présence de l'étudiant** à l'évaluation.

Déroulement des épreuves

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.
- **Les sujets sont distribués face retournée** : ils ne pourront être retournés que sur l'indication des surveillants, une fois que tous les sujets auront été distribués.
Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Fin de l'épreuve :

- **La durée d'un examen est strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants posent leur stylo et croisent les bras. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

Fraude et tentative de fraude:

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves)



**UFR LETTRES,
CULTURE ET SCIENCES HUMAINES**

Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES**

Année universitaire 2020 - 2021

**Licence Accès Santé (LAS) 1^{ère} année
Histoire – Lettres – Philosophie**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light blue rectangular background.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention : PICHON Blaise *blaise.pichon@uca.fr*

Contact en scolarité : RAYNAUD Isabelle *isabelle.raynaud@uca.fr*

Stages

Aucun stage obligatoire

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Évaluation des connaissances

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé, le "Règlement des examens de la mineure disciplinaire du PASS et des majeures de LAS" devra être appliqué (les règles d'examens des mentions et parcours de licence **hors PASS et LAS** sont définies dans le "Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances" voté pour chaque composante)

Ce règlement s'applique pour toutes les épreuves sélectives comptant pour l'accès aux études de santé **qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues.**

Les épreuves d'évaluation continue

Les évaluations continues ne peuvent pas être programmées de façon impromptue. Elles sont organisées comme des épreuves à part entière. Par conséquent, les dates des évaluations continues sont obligatoirement portées à la connaissance des étudiants via l'ENT au moins 15 jours avant leur tenue.

Assiduité dans le cadre de l'évaluation continue :

- **Une** absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant »

- **Une** absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note 0 comptant dans la moyenne sera attribuée.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par voie numérique.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Retard de train,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,

* *Liste non exhaustive. En dehors des cas **exceptionnels** pouvant être pris en compte, ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation **et** au directeur de la composante.*

Accès à la salle d'examen et tenue des épreuves

Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validés en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Éléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{nde} chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés

⇒ Rappel : Seuls seront admis à concourir dans une des 4 formations de santé, les étudiants qui ont validé leur année de LAS en obtenant **60 crédits en évaluation initiale**

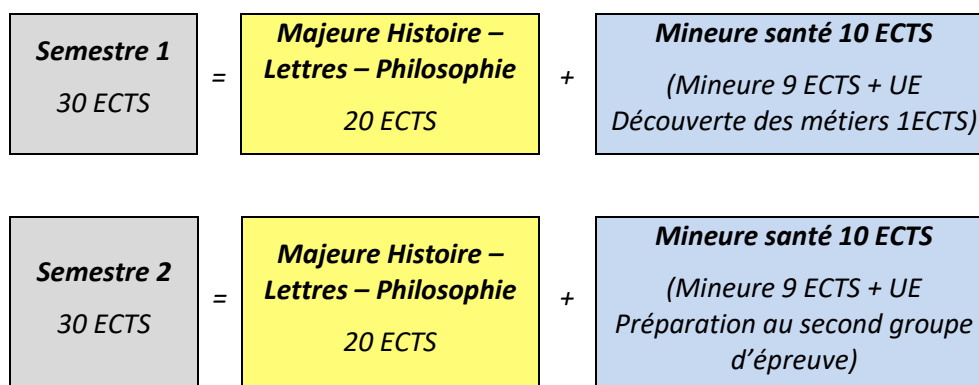
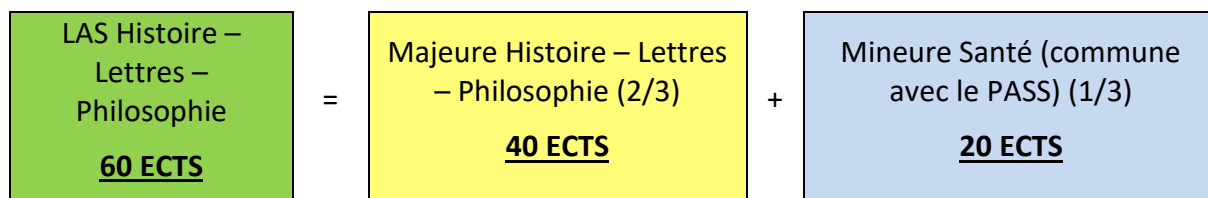
Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les Licences Accès Santé (LAS) à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

Maquettes de la formation :



Principe général de compensation :

	Compensation intégrale	Blocs non compensables	Choix de la compensation asymétrique
Niveau 1	X		

Licence Accès Santé (LAS) Histoire – Lettres – Philosophie – NIVEAU 1

Niveau 1 en compensation intégrale

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 19 ou 28 crédits selon disciplines choisies

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et de Compétences décrites ci-dessous permettent la validation des crédits de l'année de formation. Les Règles de classement et d'admission dans les études de santé à l'issue du PASS sont définis dans un autre document.

Semestre 1 : L'étudiant doit choisir pour les UE 5 et 6, soit 2 UE de Lettres classiques soit 2 UE de Philosophie

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale					2 ^{nde} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MAJEURE HISTOIRE – LETTRES – PHILOSOPHIE										
UE 1 : Histoire	6		EvC + EvT	50% EvC 50% EvT	2 1	E/O E	4h	1	E	4h
UE 2 : Lettres modernes : Littérature française	3		EvT		1	E	4h	1	E	4h
UE 3 : Lettres modernes : Introduction à la linguistique	3		EvT		1	E	4h	1	E	4h
UE 4 : Recherche documentaire et méthode	2		EvC		2	E/O		1	E	2h
Au choix										
UE 5 : Lettres classiques : Latin	3		EvC		2	E		1	E	2h
UE 6 : Lettres classiques : Grec	3		EvC		2	E		1	E	2h
ou										
UE 5 : Philosophie : Philosophie morale	3		EvT		1	E	2h	1	E	2h
UE 6 : Philosophie contemporaine	3		EvT		1	E	2h	1	E	2h
MINEURE SANTE										
UE 1 : Anatomie EC 1 : Anatomie générale : nomenclature anatomique et vocabulaire EC 2 : Mise en place de l'anatomie topographique du tronc EC 3 : Anatomie de l'appareil urinaire EC 4 : Anatomie du système nerveux EC 5 : Anatomie de l'appareil cardiovasculaire	2,5		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
UE 2 : Physiologie EC 1 : Physiologie du système nerveux EC 2 : Physiologie du système cardiovasculaire EC 3 : Physiologie de l'appareil urinaire	2,5		EvT		1	QCM et/ou QROC	1H	1	QCM et/ou QROC	1H
UE 3 : Éléments applicatifs : Imagerie EC 1 : Généralités techniques EC 2 : Application	1		EvT	EvT	1	QCM et/ou QROC	30 min	1	QCM et/ou QROC	30 min

UE 4 : Biochimie (dont Chimie) EC 1 : Notions de chimie essentielles à la compréhension de la Biochimie EC 2 : Acides aminés et protéines EC 3 : Enzymes et coenzymes EC 4 : Glucide EC 5 : Lipides EC 6 : Principes d'exploration analytique en biochimie humaine	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	45mn
UE 5 : Déterminants de la Santé EC 1 : Concepts de déterminants de la santé (DS) et de santé globale (« one health ») selon l'OMS + focus sur la santé des étudiants en France EC 2 : DS1 : Alimentation EC 3 : DS2 : Sédentarité et activité physique EC 4 : DS3 : Santé mentale et addictions avec produits (tabac, alcool, drogues) et sans produits (jeux en ligne, smartphone...) – Stress et gestion du stress EC 5 : DS4 : Sommeil EC 6 : DS5 : Santé orale EC 7 : DS6 : Santé sexuelle et affective EC 8 : DS7 : Santé environnementale (contaminants environnementaux, pollutions et santé)	1		EVT		1	QCM	30 min	1	QCM	30 min
UE Découverte des métiers EC 1 : Présentation des métiers de Maïeutique EC 2 : Présentation des métiers en Médecine et Masso-Kinésithérapie EC 3 : Présentation des métiers en Odontologie EC 4 : Présentation des métiers en Pharmacie	1					A				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUE : UE Découverte des métiers : A = Présence WOCLAP + rendu écrit sur ENT : motivation filière : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux différentes présentations et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.

- en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
- Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Semestre 2 : L'étudiant doit choisir pour l'UE 6 entre une UE de Lettres classiques et une UE de Philosophie

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale					2 ^{de} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MAJEURE HISTOIRE – LETTRES - PHILOSOPHIE										
UE 1 : Histoire	6		EvC EvT	50% EvC 50% EvT	2 1	E/O E	4h	1	E	4h
UE 2 : Lettres modernes : Littérature comparée	3		EvT		1	E	4h	1	E	4h
UE 3 : Lettres modernes : Histoire littéraire théâtre	3		EvT		1	E	4h	1	E	4h
UE 4 : Méthodologie du travail universitaire	3		EvC		2	E/O		1	E	2h
UE 5 : Langue étrangère	2		LANSAD							
<u>Au choix</u>										
UE 6 : Lettres classiques : Littérature antique	3		EvC		2	E		1	E	1h
<u>ou</u>										
UE 6 : Philosophie : Philosophie morale et politique	3		EvT		1	E	2h	1	E	2h
MINEURE SANTE										
UE 6 : Biologie moléculaire et génome EC 1 : Structure des acides nucléiques EC 2 : Structure du noyau interphasique et du chromosome mitotique EC 3 : Spécificités et organisation du génome EC 4 : La réplication EC 5 : Lésions et réparation de l'ADN EC 6 : Transcription et maturation des ARNm EC 7 : La Traduction et le code génétique EC 8 : Régulation de l'expression des gènes EC 9 : Expression des gènes et régulation de l'expression	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	1H
UE 7 : Le médicament – De la conception à la dispensation du médicament EC 1 : Définition du médicament et des produits de santé EC 2 : La conception des médicaments : de la molécule au médicament	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h

<p>EC 3 : L'évaluation des médicaments EC 4 : Le devenir des médicaments dans l'organisme EC 5 : Mécanisme d'action des médicaments EC 6 : Le bon usage des médicaments</p>										
<p>UE 8 : Enseignement transversal – Douleur : de la physiologie à la prise en charge EC 1 : Définitions, prévalence et aspects sociétaux et anthropologiques de la douleur EC 2 : Bases anatomiques de la douleur EC 3 : Bases physiologiques de la douleur EC 4 : Base physiopathologiques de la douleur EC 5 : Métrologie de la douleur et des dimensions associées EC 6 : Qualité de vie et douleur, objectifs thérapeutiques EC 7 : Dimension affectivo-émotionnelle EC 8 : Thérapeutiques médicamenteuses / automédication / bon usage / prévention du mésusage EC 9 : Thérapeutiques non médicamenteuses : kinésithérapie, neurostim., psychothérapies EC 10 : Situations cliniques : lombalgie, céphalées, arthrose, douleur dentaire, postopératoire, cancer, douleurs gynécologiques</p>	2		EVT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
<p>UE 9 : Outils méthodologiques de la santé EC1 : (RRAN) Éléments de Théorie des Ensembles EC 2 : (RRAN) Éléments de Théorie des Probabilités EC 3 : Évaluation de la Valeur Informationnelle Diagnostique (1) : cas d'une information binaire EC 4 : Évaluation de la valeur Informationnelle Diagnostique (2) : cas d'une information ordinaire ou continue EC 5 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (1) : Généralités EC 6 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (2) : cas discrets EC 7 : Variables Aléatoires et lois de Probabilités (3) : cas continus EC 8 : Inférences Statistiques (1) : méthodes d'estimation</p>	2		EVT		1	QCM 4	1H30	1	QCM	1H30

<p>EC 9 : Inférences Statistiques (2) : principes des tests d'inférence statistique</p> <p>EC 10 : Les Tests Statistiques en Pratiques (1) : liaison entre 2 var. qualitatives</p> <p>EC 11 : Les Tests Statistiques en Pratiques (2) : liaison entre 1 var. quantitative et 1 var. qualitative</p> <p>EC 12 : Les Tests Statistiques en Pratiques (3) : liaison entre 2 var. quantitatives</p> <p>EC 13 : La médecine fondée sur les preuves</p> <p>EC 14 : Démarche de Recherche : de la question aux données (exemples PAWL & SMBW)</p> <p>EC 15 : Les Principaux Schémas d'études en recherche biomédicale</p> <p>EC 16 : Stratégie d'analyse statistique (1) : statistiques descriptives (ex. PAWL & SMBW avec sorties logicielles)</p> <p>EC 17 : Stratégie d'analyse statistique (2) : inférences simples (ex. PAWL & SMBC avec sorties logicielles)</p> <p>EC 18 : Principes méthodologiques en épidémiologie quantitative (ex. PAWL & SMBW)</p> <p>EC 19 : Principes méthodologiques en recherche clinique (ex. PAWL & SMBW)</p>										
<p>UE 10 : Prévention des risques infectieux</p> <p>EC1 : Les différents micro-organismes (bactéries, virus, parasite), les écosystèmes en santé, notion de « One Health », les différentes thérapeutiques en fonction du type de micro-organismes</p> <p>EC 2 : Notion d'épidémie, de pandémie, d'endémie, d'émergence et réémergence de maladies infectieuses avec les aspects historiques, zoonose.</p> <p>EC 3 : Mode de transmission des MI : réservoir, modalités de transmission, hôte réceptif. Notion de portage, colonisation, d'infection communautaires ou nosocomiales</p> <p>EC 4 : Moyens de lutte : hygiène de base dont hygiène des mains, équipements de protection individuelle</p> <p>EC 5 : Chimiothérapie anti infectieuse (incluant bon usage des ATB, résistance ATB, ATS et DSF)</p>	1		EvT		1	QCM et/ou QROC	30mn	1	QCM et/ou QROC	30mn

EC 6 : Vaccination (incluant notion de base/immunité) EC 7 : Prévention du risque infectieux du voyageur										
UE : Préparation second groupe d'épreuve EC 1 : Techniques d'expression orales EC 2 : Construire une présentation type	1		EvC		1	A	/			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUE : UE Préparation du second groupe d'épreuves : A = Présence WOCLAP + rendu écrit sur ENT : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux enseignements et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.

- en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
- Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2^{de} chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

REGLEMENT POUR LES EXAMENS DE LA MINEURE DISCIPLINAIRE DU PASS ET POUR LES LAS

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves sélectives (**qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues**) comptant pour l'accès aux études de santé.

Accès aux salles et installation des étudiants

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examens à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne pénètrent pas à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.
- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**.

Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont la mention figure sur les convocations et sur les sujets distribués. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).

L'université ne fournira pas de calculatrice.

En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant)

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est effectuée sur table** :
La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité afin que le surveillant puisse **noter la présence de l'étudiant** à l'évaluation.

Déroulement des épreuves

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.
- **Les sujets sont distribués face retournée** : ils ne pourront être retournés que sur l'indication des surveillants, une fois que tous les sujets auront été distribués.
Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Fin de l'épreuve :

- **La durée d'un examen est strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants posent leur stylo et croisent les bras. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

Fraude et tentative de fraude:

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves)

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES**
Année universitaire 2020 - 2021

Licence Accès Santé (LAS) 1ère année
Mathématiques – Informatique

Comité de Pilotage L1 sciences : avis favorable le 2 juillet 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Coordinateur pédagogique (directrice du SPLS) :

CANET Isabelle, direction.spls@uca.fr

Référents pédagogiques (DEPA)

Informatique LAGOUTTE Aurélie, depa.informatique@uca.fr

Mathématiques : CINDEA Nicolae, depa.maths@uca.fr

Santé : BONNET Jean-Louis, j-louis.bonnet@uca.fr

Contact en scolarité :

BRUGIERE Dominique, dominique.brugiere@uca.fr

Assiduité aux enseignements

- Contrôle systématique de l'assiduité en TP.

Stages

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Évaluation des connaissances

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé, le "*Règlement des examens de la mineure disciplinaire du PASS et des majeures de LAS*" devra être appliqué (les règles d'examens des mentions et parcours de licence **hors PASS et LAS** sont définies dans le "*Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances*" voté pour chaque composante)

Ce règlement s'applique pour toutes les épreuves sélectives comptant pour l'accès aux études de santé **qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues.**

Les épreuves d'évaluation continue

Les évaluations continues ne peuvent pas être programmées de façon impromptue. Elles sont organisées comme des épreuves à part entière. Par conséquent, les dates des évaluations continues sont obligatoirement portées à la connaissance des étudiants via l'ENT au moins 15 jours avant leur tenue.

Assiduité dans le cadre de l'évaluation continue :

- **Une** absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant »

- **Une** absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note 0 comptant dans la moyenne sera attribuée

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par voie numérique.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Retard de train,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Naissance d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,

** Liste non exhaustive. En dehors des cas **exceptionnels** pouvant être pris en compte, ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation **et** au directeur de la composante*

Accès à la salle d'examen et tenue des épreuves :

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Éléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{nde} chance les EC qu'il a validés.

Si une seule épreuve de 2^{nde} chance est prévue pour l'ensemble de l'UE, et sauf indication expresse, l'étudiant doit repasser en 2^{nde} chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés.

⇒ Rappel : Seuls seront admis à concourir dans une des 4 formations de santé, les étudiants qui ont validé leur année de LAS en obtenant **60 crédits en évaluation initiale**

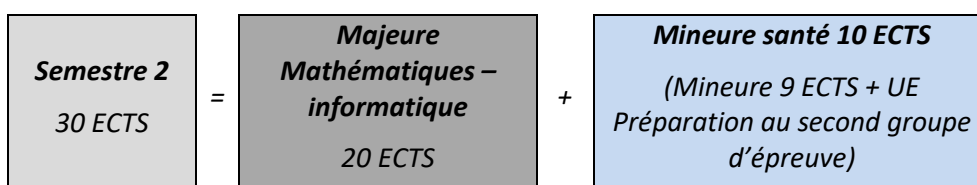
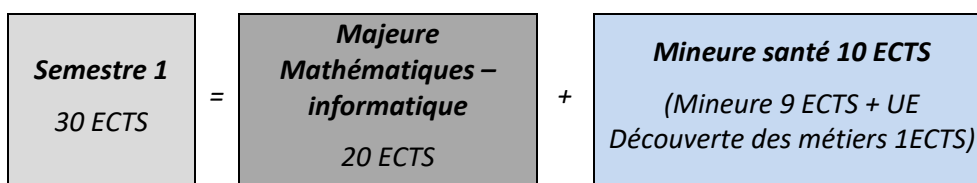
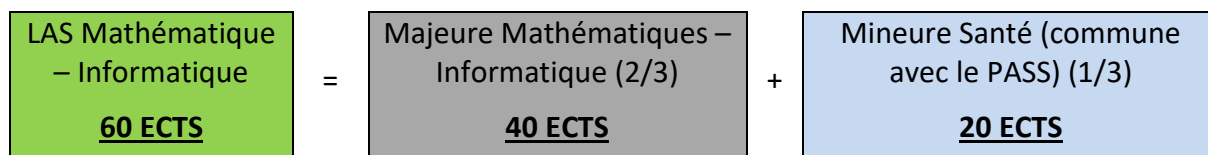
Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les Licences Accès Santé (LAS) à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

Maquettes de la formation :



Principe général de compensation :

	Compensation intégrale	Blocs non compensables	Choix de la compensation asymétrique
Niveau 1	X		

Licence Accès Santé (LAS) Mathématiques – Informatique – NIVEAU 1

Niveau 1 en compensation intégrale

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 29 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et de Compétences décrites ci-dessous permettent la validation des crédits de l'année de formation. Les Règles de classement et d'admission dans les études de santé à l'issue de la LAS sont définis dans un autre document.

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale					2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MAJEURE MATHÉMATIQUE - INFORMATIQUE										
UE 1 : Tronc commun Mathématiques	2		EvC EvT	20 80	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 2 : Anglais	2		EvC		2	E O	1h 5min	2	E O	1h 5min
UE 3 : Mathématiques	8		EvC EvT	50 50	2 1	E+A E	2h	1	E	2h
UE 4 : Informatique EC 1 : Bases de la numération EC 2 : Introduction à l'algorithmique	8		EvC EvT	46 54	≥3 1	E/TP/A E	1h30	2	E	1h30 par E
MINEURE SANTE										
UE 1 : Anatomie EC 1 : Anatomie générale : nomenclature anatomique et vocabulaire EC 2 : Mise en place de l'anatomie topographique du tronc EC 3 : Anatomie de l'appareil urinaire EC 4 : Anatomie du système nerveux EC 5 : Anatomie de l'appareil cardiovasculaire	2,5		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
UE 2 : Physiologie EC 1 : Physiologie du système nerveux EC 2 : Physiologie du système cardiovasculaire EC 3 : Physiologie de l'appareil urinaire	2,5		EvT		1	QCM et/ou QROC	1H	1	QCM et/ou QROC	1H
UE 3 : Éléments applicatifs : Imagerie EC 1 : Généralités techniques EC 2 : Application	1		EvT	EvT	1	QCM et/ou QROC	30 min	1	QCM et/ou QROC	30 min

UE 4 : Biochimie (dont Chimie) EC 1 : Notions de chimie essentielles à la compréhension de la Biochimie EC 2 : Acides aminés et protéines EC 3 : Enzymes et coenzymes EC 4 : Glucide EC 5 : Lipides EC 6 : Principes d'exploration analytique en biochimie humaine	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	45mn
UE 5 : Déterminants de la Santé EC 1 : Concepts de déterminants de la santé (DS) et de santé globale (« one health ») selon l'OMS + focus sur la santé des étudiants en France EC 2 : DS1 : Alimentation EC 3 : DS2 : Sédentarité et activité physique EC 4 : DS3 : Santé mentale et addictions avec produits (tabac, alcool, drogues) et sans produits (jeux en ligne, smartphone...) – Stress et gestion du stress EC 5 : DS4 : Sommeil EC 6 : DS5 : Santé orale EC 7 : DS6 : Santé sexuelle et affective EC 8 : DS7 : Santé environnementale (contaminants environnementaux, pollutions et santé)	1		EvT		1	QCM	30 min	1	QCM	30 min
UE Découverte des métiers EC 1 : Présentation des métiers de Maïeutique EC 2 : Présentation des métiers en Médecine et Masso-Kinésithérapie EC 3 : Présentation des métiers en Odontologie EC 4 : Présentation des métiers en Pharmacie	1					A				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

- UE Tronc Commun Maths : L'utilisation de la calculatrice est autorisée lors des épreuves. Pas de conservation de note d'EvC en 2nde chance.

- UE Mathématiques : A consiste en plusieurs petits contrôles effectués en séance de cours ou de TD et/ou évaluation des passages au tableau et tient compte de la participation. La note de 2nde chance prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2nde chance.
- UE Informatique : les notes d'évaluation continue TP et A consistent en plusieurs petits contrôles pendant les séances ou du travail à faire entre deux séances de TP Initiation Shell ; pas de conservation de la note d'EvC en 2nde chance.
- UE Découverte des métiers : A = Présence WOOCAP + rendu écrit sur ENT : motivation filière : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux différentes présentations et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.
 - en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
 - Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

- UE Mathématiques : A consistera en plusieurs petits contrôles effectués en séance de TD et/ou évaluation de passages au tableau en fonction du nombre d'heures effectuée en présentiel, et des tests en ligne de 40 minutes dont le nombre (entre 1 et 3) dépendra du nombre d'heures effectuée en distanciel.
- UE Informatique : le nombre et la durée des épreuves sont conservées, mais la nature de chaque épreuve est à remplacer par une épreuve en ligne.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences																		
			évaluation initiale					2 nd e chance													
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.											
MAJEURE MATHÉMATIQUES - INFORMATIQUE																					
UE 1 : Mathématiques appliquées aux portails avec maths	2		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30											
UE 2 : Mathématiques	9		EvC	60	2	E+A	2h	1	E	2h											
			EvT	40	1	E															
UE 3 : informatique EC 1 : Algorithmique 1 EC 2 : Introduction à la programmation	9	0.40 0.60	EvT		1	E	1h30	1	E	1h30											
			EvC		2	E+TP		1	E	1h30											
MINEURE SANTE																					
UE 6 : Biologie moléculaire et génome EC 1 : Structure des acides nucléiques EC 2 : Structure du noyau interphasique et du chromosome mitotique EC 3 : Spécificités et organisation du génome EC 4 : La réplication EC 5 : Lésions et réparation de l'ADN EC 6 : Transcription et maturation des ARNm EC 7 : La Traduction et le code génétique EC 8 : Régulation de l'expression des gènes EC 9 : Expression des gènes et régulation de l'expression	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	1H											
											UE 7 : Le médicament – De la conception à la dispensation du médicament EC 1 : Définition du médicament et des produits de santé EC 2 : La conception des médicaments : de la molécule au médicament EC 3 : L'évaluation des médicaments EC 4 : Le devenir des médicaments dans l'organisme EC 5 : Mécanisme d'action des médicaments EC 6 : Le bon usage des médicaments	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h

<p>UE 8 : Enseignement transversal – Douleur : de la physiologie à la prise en charge</p> <p>EC 1 : Définitions, prévalence et aspects sociétaux et anthropologiques de la douleur EC 2 : Bases anatomiques de la douleur EC 3 : Bases physiologiques de la douleur EC 4 : Base physiopathologiques de la douleur EC 5 : Métrologie de la douleur et des dimensions associées EC 6 : Qualité de vie et douleur, objectifs thérapeutiques EC 7 : Dimension affectivo-émotionnelle EC 8 : Thérapeutiques médicamenteuses / automédication / bon usage / prévention du mésusage EC 9 : Thérapeutiques non médicamenteuses : kinésithérapie, neurostim., psychothérapies EC 10 : Situations cliniques : lombalgie, céphalées, arthrose, douleur dentaire, postopératoire, cancer, douleurs gynécologiques</p>	2		EVT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
<p>UE 9 : Outils méthodologiques de la santé</p> <p>EC1 : (RRAN) Éléments de Théorie des Ensembles EC 2 : (RRAN) Éléments de Théorie des Probabilités EC 3 : Évaluation de la Valeur Informationnelle Diagnostique (1) : cas d'une information binaire EC 4 : Évaluation de la valeur Informationnelle Diagnostique (2) : cas d'une information ordinaire ou continue EC 5 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (1) : Généralités EC 6 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (2) : cas discrets EC 7 : Variables Aléatoires et lois de Probabilités (3) : cas continus EC 8 : Inférences Statistiques (1) : méthodes d'estimation EC 9 : Inférences Statistiques (2) : principes des tests d'inférence statistique EC 10 : Les Tests Statistiques en Pratiques (1) : liaison entre 2 var. qualitatives</p>	2		EVT		1	QCM	1H30	1	QCM	1H30

<p>EC 11 : Les Tests Statistiques en Pratiques (2) : liaison entre 1 var. quantitative et 1 var. qualitative</p> <p>EC 12 : Les Tests Statistiques en Pratiques (3) : liaison entre 2 var. quantitatives</p> <p>EC 13 : La médecine fondée sur les preuves</p> <p>EC 14 : Démarche de Recherche : de la question aux données (exemples PAWL & SMBW)</p> <p>EC 15 : Les Principaux Schémas d'études en recherche biomédicale</p> <p>EC 16 : Stratégie d'analyse statistique (1) : statistiques descriptives (ex. PAWL & SMBW avec sorties logicielles)</p> <p>EC 17 : Stratégie d'analyse statistique (2) : inférences simples (ex. PAWL & SMBC avec sorties logicielles)</p> <p>EC 18 : Principes méthodologiques en épidémiologie quantitative (ex. PAWL & SMBW)</p> <p>EC 19 : Principes méthodologiques en recherche clinique (ex. PAWL & SMBW)</p>										
<p>UE 10 : Prévention des risques infectieux</p> <p>EC1 : Les différents micro-organismes (bactéries, virus, parasite), les écosystèmes en santé, notion de « One Health », les différentes thérapeutiques en fonction du type de micro-organismes</p> <p>EC 2 : Notion d'épidémie, de pandémie, d'endémie, d'émergence et réémergence de maladies infectieuses avec les aspects historiques, zoonose.</p> <p>EC 3 : Mode de transmission des MI : réservoir, modalités de transmission, hôte réceptif. Notion de portage, colonisation, d'infection communautaires ou nosocomiales</p> <p>EC 4 : Moyens de lutte : hygiène de base dont hygiène des mains, équipements de protection individuelle</p> <p>EC 5 : Chimiothérapie anti infectieuse (incluant bon usage des ATB, résistance ATB, ATS et DSF)</p> <p>EC 6 : Vaccination (incluant notion de base/immunité)</p> <p>EC 7 : Prévention du risque infectieux du voyageur</p>	1		EvT		1	QCM et/ou QROC	30mn	1	QCM et/ou QROC	30mn
<p>UE : Préparation second groupe d'épreuve</p> <p>EC 1 : Techniques d'expression orales</p>	1		EvC			A	/			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)
En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

- UE Maths appliquées aux portails avec maths : l'utilisation de la calculatrice est autorisée lors des épreuves.
- UE Mathématiques : A consiste en plusieurs petits contrôles effectués en séance de cours ou de TD et/ou évaluation de passages au tableau et tient compte de la participation. La note de 2nde chance de cette UE prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2nde chance.
- UE Informatique : EC2 : pas de conservation de la note d'EvC en chance.
- UE Préparation du second groupe d'épreuves : A = Présence WOOLAP + rendu écrit sur ENT : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux enseignements et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.
 - en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
 - Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

- UE Mathématiques : A consistera en plusieurs petits contrôles effectués en séance de TD et/ou évaluation de passages au tableau en fonction du nombre d'heures effectuée en présentiel, et des tests en ligne de 40 minutes dont le nombre (entre 1 et 3) dépendra du nombre d'heures effectuée en distanciel. En 2nde chance, un test en ligne se substituera à l'écrit.
- UE Informatique : le nombre et la durée des épreuves sont conservées, mais la nature de chaque épreuve est à remplacer par une épreuve en ligne.

REGLEMENT POUR LES EXAMENS DE LA MINEURE DISCIPLINAIRE DU PASS ET POUR LES LAS

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves sélectives (**qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues**) comptant pour l'accès aux études de santé.

Accès aux salles et installation des étudiants

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examens à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne pénètrent pas à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.
- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**.

Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont la mention figure sur les convocations et sur les sujets distribués. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).

L'université ne fournira pas de calculatrice.

En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant)

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est effectuée sur table** :
La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité afin que le surveillant puisse **noter la présence de l'étudiant** à l'évaluation.

Déroulement des épreuves

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.
- **Les sujets sont distribués face retournée** : ils ne pourront être retournés que sur l'indication des surveillants, une fois que tous les sujets auront été distribués.
Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Fin de l'épreuve :

- **La durée d'un examen est strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants posent leur stylo et croisent les bras. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

Fraude et tentative de fraude:

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves)

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

**Licence Accès Santé (LAS) 1ère année
Mathématique – Physique Sciences pour
l'ingénieur**

Comité de Pilotage L1 sciences : avis favorable le 2 Juillet 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Coordinateur pédagogique (directrice du SPLS) :

CANET Isabelle, direction.spls@uca.fr

Référents pédagogiques (DEPA)

Mathématiques : CINDEA Nicolae, depa.maths@uca.fr

Physique - SPI : BERRY Laure, laure.berry@uca.fr

Santé : BONNET Jean-Louis, j-louis.bonnet@uca.fr

Contact en scolarité :

BRUGIERE Dominique, dominique.brugiere@uca.fr

Assiduité aux enseignements

- Contrôle systématique de l'assiduité en TP.

Stages

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Évaluation des connaissances

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé, le "*Règlement des examens de la mineure disciplinaire du PASS et des majeures de LAS*" devra être appliqué (les règles d'examens des mentions et parcours de licence **hors PASS et LAS** sont définies dans le "*Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances*" voté pour chaque composante)

Ce règlement s'applique pour toutes les épreuves sélectives comptant pour l'accès aux études de santé **qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues.**

Les épreuves d'évaluation continue

Les évaluations continues ne peuvent pas être programmées de façon impromptue. Elles sont organisées comme des épreuves à part entière. Par conséquent, les dates des évaluations continues sont obligatoirement portées à la connaissance des étudiants via l'ENT au moins 15 jours avant leur tenue.

Assiduité dans le cadre de l'évaluation continue :

- **Une** absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant »

- **Une** absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note 0 comptant dans la moyenne sera attribuée

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par voie numérique.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Retard de train,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Naissance d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,

** Liste non exhaustive. En dehors des cas **exceptionnels** pouvant être pris en compte, ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation **et** au directeur de la composante*

Accès à la salle d'examen et tenue des épreuves :

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Éléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{nde} chance les EC qu'il a validés.

Si une seule épreuve de 2^{nde} chance est prévue pour l'ensemble de l'UE, et sauf indication expresse, l'étudiant doit repasser en 2^{nde} chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés.

⇒ Rappel : Seuls seront admis à concourir dans une des 4 formations de santé, les étudiants qui ont validé leur année de LAS en obtenant **60 crédits en évaluation initiale**

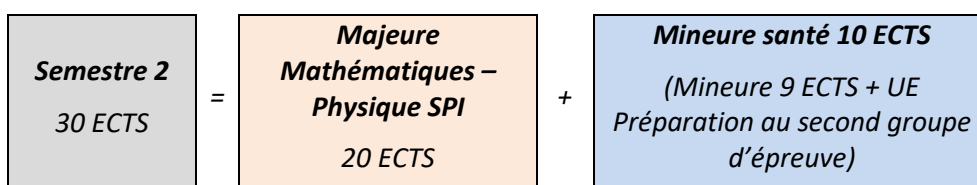
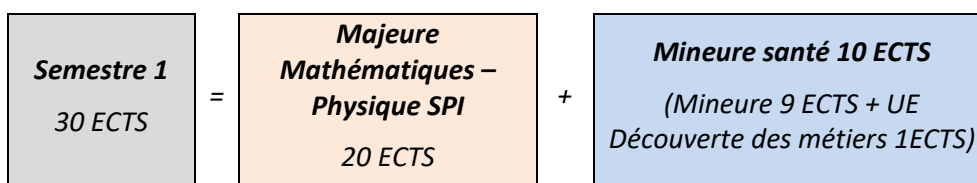
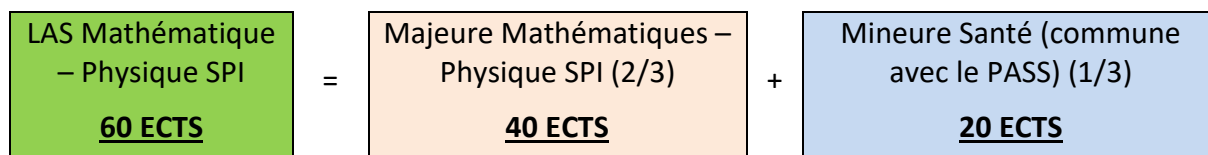
Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les Licences Accès Santé (LAS) à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

Maquettes de la formation :



Principe général de compensation :

	Compensation intégrale	Blocs non compensables	Choix de la compensation asymétrique
Niveau 1	X		

Licence Accès Santé (LAS) Mathématiques – Physique Sciences pour l'ingénieur – NIVEAU 1

Niveau 1 en compensation intégrale

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 31 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et de Compétences décrites ci-dessous permettent la validation des crédits de l'année de formation. Les Règles de classement et d'admission dans les études de santé à l'issue de la LAS sont définis dans un autre document.

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale					2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MAJEURE MATHÉMATIQUES - PHYSIQUE SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR										
UE 1 : Tronc commun Mathématiques	2		EvC EvT	20 80	1	E	1h30	1	E	1h30
UE 2 : Anglais	2		EvC		2	E O	1h 5min	2	E O	1h 5min
UE 3 : Mathématiques	8		EvC EvT	50 50	2 1	E+A E	2h	1	E	2h
UE 4 : Physique – Sciences pour l'ingénieur	8	0.425	EvC	30	2	E	1h30	1	E	1h30
EC 1 : Électricité			EvT	70	1					
EC 2 : Optique			EvC	30	2					
			EvT	70	1					
EC 3 : Physique expérimentale		0.15	EvC		2	TP		1	E	1h30
MINEURE SANTE										
UE 1 : Anatomie EC 1 : Anatomie générale : nomenclature anatomique et vocabulaire EC 2 : Mise en place de l'anatomie topographique du tronc EC 3 : Anatomie de l'appareil urinaire EC 4 : Anatomie du système nerveux EC 5 : Anatomie de l'appareil cardiovasculaire	2,5		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
UE 2 : Physiologie EC 1 : Physiologie du système nerveux EC 2 : Physiologie du système cardiovasculaire EC 3 : Physiologie de l'appareil urinaire	2,5		EvT		1	QCM et/ou QROC	1H	1	QCM et/ou QROC	1H

UE 3 : Éléments applicatifs : Imagerie EC 1 : Généralités techniques EC 2 : Application	1		EvT		1	QCM et/ou QROC	30 min	1	QCM et/ou QROC	30 min
UE 4 : Biochimie (dont Chimie) EC 1 : Notions de chimie essentielles à la compréhension de la Biochimie EC 2 : Acides aminés et protéines EC 3 : Enzymes et coenzymes EC 4 : Glucide EC 5 : Lipides EC 6 : Principes d'exploration analytique en biochimie humaine	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	45mn
UE 5 : Déterminants de la Santé EC 1 : Concepts de déterminants de la santé (DS) et de santé globale (« one health ») selon l'OMS + focus sur la santé des étudiants en France EC 2 : DS1 : Alimentation EC 3 : DS2 : Sédentarité et activité physique EC 4 : DS3 : Santé mentale et addictions avec produits (tabac, alcool, drogues) et sans produits (jeux en ligne, smartphone...) – Stress et gestion du stress EC 5 : DS4 : Sommeil EC 6 : DS5 : Santé orale EC 7 : DS6 : Santé sexuelle et affective EC 8 : DS7 : Santé environnementale (contaminants environnementaux, pollutions et santé)	1		EvT		1	QCM	30 min	1	QCM	30 min
UE Découverte des métiers EC 1 : Présentation des métiers de Maïeutique EC 2 : Présentation des métiers en Médecine et Masso-Kinésithérapie EC 3 : Présentation des métiers en Odontologie EC 4 : Présentation des métiers en Pharmacie	1					A				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

- UE Tronc Commun Maths : L'utilisation de la calculatrice est autorisée lors des épreuves. Pas de conservation de note d'EvC en 2nde chance.
- UE Mathématiques : A consiste en plusieurs petits contrôles effectués en séance de cours ou de TD et/ou évaluation des passages au tableau et tient compte de la participation. La note de 2nde chance prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2nde chance.
- UE Physique : tous EC : pas de conservation de note d'EvC en 2nde chance.
- UE Découverte des métiers : A = Présence WOOCLAP + rendu écrit sur ENT : motivation filière : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux différentes présentations et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.
 - en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
 - Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

- UE Mathématiques : A consistera en plusieurs petits contrôles effectués en séance de TD et/ou évaluation de passages au tableau en fonction du nombre d'heures effectuée en présentiel, et des tests en ligne de 40 minutes dont le nombre (entre 1 et 3) dépendra du nombre d'heures effectuée en distanciel.
- UE Physique-SPI : en fonction du nombre d'heures d'enseignement réalisé en présentiel, une épreuve écrite unique par EC pourra se substituer aux épreuves prévues.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale					2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MAJEURE MATHÉMATIQUES – PHYSIQUE SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR										
UE 1 : Mathématiques appliquées aux portails avec maths	2		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30
UE 2 : Mathématiques	9		EvC	60	2	E+A	2h	1	E	2h
			EvT	40	1	E				
UE 3 : Cours Physique/SPI	6	0.5	EvC	30	2	E	1h30	1	E	1h30
EC 1 : Mécanique du point				70	1					
EC 2 : Electromagnétostatique			0.5	EvT		1	E	1h30	1	E
UE 4 : TP Physique SPI	3		EvC		2	TP		1	E	1h30
MINEURE SANTE										
UE 6 : Biologie moléculaire et génome	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	1H
EC 1 : Structure des acides nucléiques										
EC 2 : Structure du noyau interphasique et du chromosome mitotique										
EC 3 : Spécificités et organisation du génome										
EC 4 : La réplication										
EC 5 : Lésions et réparation de l'ADN										
EC 6 : Transcription et maturation des ARNm										
EC 7 : La Traduction et le code génétique										
EC 8 : Régulation de l'expression des gènes										
EC 9 : Expression des gènes et régulation de l'expression										
UE 7 : Le médicament – De la conception à la dispensation du médicament	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
EC 1 : Définition du médicament et des produits de santé										
EC 2 : La conception des médicaments : de la molécule au médicament										
EC 3 : L'évaluation des médicaments										

<p>EC 4 : Le devenir des médicaments dans l'organisme</p> <p>EC 5 : Mécanisme d'action des médicaments</p> <p>EC 6 : Le bon usage des médicaments</p>										
<p>UE 8 : Enseignement transversal – Douleur : de la physiologie à la prise en charge</p> <p>EC 1 : Définitions, prévalence et aspects sociétaux et anthropologiques de la douleur</p> <p>EC 2 : Bases anatomiques de la douleur</p> <p>EC 3 : Bases physiologiques de la douleur</p> <p>EC 4 : Base physiopathologiques de la douleur</p> <p>EC 5 : Métrologie de la douleur et des dimensions associées</p> <p>EC 6 : Qualité de vie et douleur, objectifs thérapeutiques</p> <p>EC 7 : Dimension affectivo-émotionnelle</p> <p>EC 8 : Thérapeutiques médicamenteuses / automédication / bon usage / prévention du mésusage</p> <p>EC 9 : Thérapeutiques non médicamenteuses : kinésithérapie, neurostim., psychothérapies</p> <p>EC 10 : Situations cliniques : lombalgie, céphalées, arthrose, douleur dentaire, postopératoire, cancer, douleurs gynécologiques</p>	2		EVT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
<p>UE 9 : Outils méthodologiques de la santé</p> <p>EC1 : (RRAN) Éléments de Théorie des Ensembles</p> <p>EC 2 : (RRAN) Éléments de Théorie des Probabilités</p> <p>EC 3 : Évaluation de la Valeur Informationnelle Diagnostique (1) : cas d'une information binaire</p> <p>EC 4 : Évaluation de la valeur Informationnelle Diagnostique (2) : cas d'une information ordinaire ou continue</p> <p>EC 5 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (1) : Généralités</p> <p>EC 6 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (2) : cas discrets</p> <p>EC 7 : Variables Aléatoires et lois de Probabilités (3) : cas continus</p> <p>EC 8 : Inférences Statistiques (1) : méthodes d'estimation</p> <p>EC 9 : Inférences Statistiques (2) : principes des tests d'inférence statistique</p>	2		EVT		1	QCM	1H30	1	QCM	1H30

<p>EC 10 : Les Tests Statistiques en Pratiques (1) : liaison entre 2 var. qualitatives EC 11 : Les Tests Statistiques en Pratiques (2) : liaison entre 1 var. quantitative et 1 var. qualitative EC 12 : Les Tests Statistiques en Pratiques (3) : liaison entre 2 var. quantitatives EC 13 : La médecine fondée sur les preuves EC 14 : Démarche de Recherche : de la question aux données (exemples PAWL & SMBW) EC 15 : Les Principaux Schémas d'études en recherche biomédicale EC 16 : Stratégie d'analyse statistique (1) : statistiques descriptives (ex. PAWL & SMBW avec sorties logicielles) EC 17 : Stratégie d'analyse statistique (2) : inférences simples (ex. PAWL & SMBC avec sorties logicielles) EC 18 : Principes méthodologiques en épidémiologie quantitative (ex. PAWL & SMBW) EC 19 : Principes méthodologiques en recherche clinique (ex. PAWL & SMBW)</p>										
<p>UE 10 : Prévention des risques infectieux EC1 : Les différents micro-organismes (bactéries, virus, parasite), les écosystèmes en santé, notion de « One Health », les différentes thérapeutiques en fonction du type de micro-organismes EC 2 : Notion d'épidémie, de pandémie, d'endémie, d'émergence et réémergence de maladies infectieuses avec les aspects historiques, zoonose. EC 3 : Mode de transmission des MI : réservoir, modalités de transmission, hôte réceptif. Notion de portage, colonisation, d'infection communautaires ou nosocomiales EC 4 : Moyens de lutte : hygiène de base dont hygiène des mains, équipements de protection individuelle EC 5 : Chimiothérapie anti infectieuse (incluant bon usage des ATB, résistance ATB, ATS et DSF) EC 6 : Vaccination (incluant notion de base/immunité) EC 7 : Prévention du risque infectieux du voyageur</p>	1	EvT		1	QCM et/ou QROC	30mn	1	QCM et/ou QROC	30mn	

UE : Préparation second groupe d'épreuve EC 1 : Techniques d'expression orales EC 2 : Construire une présentation type	1		EvC			A	/			
---	---	--	-----	--	--	---	---	--	--	--

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

- UE Maths appliquées aux portails avec maths : l'utilisation de la calculatrice est autorisée lors des épreuves.
- UE Mathématiques : A consiste en plusieurs petits contrôles effectués en séance de cours ou de TD et/ou évaluation de passages au tableau et tient compte de la participation. La note de 2nde chance de cette UE prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2nde chance.
- UE Cours Physique-SPI : EC1 : pas de conservation de la note d'EvC en chance.
- UE Préparation du second groupe d'épreuves : A = Présence WOOLAP + rendu écrit sur ENT : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux enseignements et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.
 - en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
 - Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

- UE Mathématiques : A consistera en plusieurs petits contrôles effectués en séance de TD et/ou évaluation de passages au tableau en fonction du nombre d'heures effectuée en présentiel, et des tests en ligne de 40 minutes dont le nombre (entre 1 et 3) dépendra du nombre d'heures effectuée en distanciel. En 2nde chance, un test en ligne se substituera à l'écrit.
- UE Cours Physique-SPI : EC1 et EC2 : un test en ligne se substituera à l'écrit en EvT ; en 2nde chance, une épreuve unique (test en ligne) se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC.
- TP Physique-SPI : en fonction du nombre d'heures d'enseignement réalisé en présentiel, des épreuves écrites pourront se substituer aux épreuves restantes de TP.

REGLEMENT POUR LES EXAMENS DE LA MINEURE DISCIPLINAIRE DU PASS ET POUR LES LAS

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves sélectives (**qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues**) comptant pour l'accès aux études de santé.

Accès aux salles et installation des étudiants

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examens à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne pénètrent pas à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.
- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**.

Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont la mention figure sur les convocations et sur les sujets distribués. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).

L'université ne fournira pas de calculatrice.

En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant)

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est effectuée sur table** :
La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité afin que le surveillant puisse **noter la présence de l'étudiant** à l'évaluation.

Déroulement des épreuves

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.
- **Les sujets sont distribués face retournée** : ils ne pourront être retournés que sur l'indication des surveillants, une fois que tous les sujets auront été distribués.
Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Fin de l'épreuve :

- **La durée d'un examen est strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants posent leur stylo et croisent les bras. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

Fraude et tentative de fraude:

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves)



**UFR PSYCHOLOGIE, SCIENCES SOCIALES,
SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES**

Année universitaire 2020 - 2021

Licence Accès Santé (LAS) Psychologie

Conseil de Gestion de l'UFR PSSSE : avis favorable le 10 septembre 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Jean-Claude CROIZET - j-claude.croizet@uca.fr

Contact en scolarité :

Stéphanie MOUSSET – scola.pssse@uca.fr

Stages

Aucun stage obligatoire en N1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Évaluation des connaissances

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé, le "*Règlement des examens de la mineure disciplinaire du PASS et des majeures de LAS*" devra être appliqué (les règles d'examens des mentions et parcours de licence **hors PASS et LAS** sont définies dans le "*Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances*" voté pour chaque composante)

Ce règlement s'applique pour toutes les épreuves sélectives comptant pour l'accès aux études de santé **qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues.**

Les épreuves d'évaluation continue

Les évaluations continues ne peuvent pas être programmées de façon impromptue. Elles sont organisées comme des épreuves à part entière. Par conséquent, les dates des évaluations continues sont obligatoirement portées à la connaissance des étudiants via l'ENT au moins 15 jours avant leur tenue.

Assiduité dans le cadre de l'évaluation continue :

- **Une** absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant »

- **Une** absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note 0 comptant dans la moyenne sera attribuée

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par voie numérique.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Retard de train,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Naissance d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,

* *Liste non exhaustive. En dehors des cas **exceptionnels** pouvant être pris en compte, ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation **et** au directeur de la composante*

Accès à la salle d'examen et tenue des épreuves :

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Éléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

l'étudiant-e peut, s'il/elle le souhaite, repasser en 2nde chance les EC qu'il/elle a validés.

⇒ Rappel : Seuls seront admis à concourir dans une des 4 formations de santé, les étudiants qui ont validé leur année de LAS en obtenant **60 crédits en évaluation initiale**

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

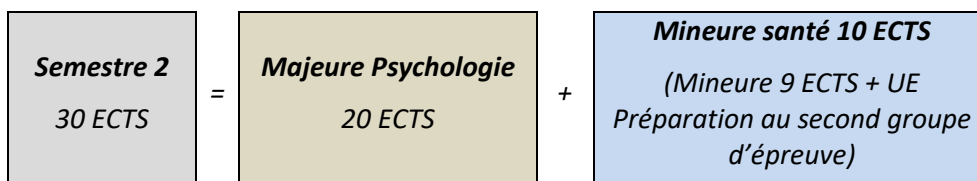
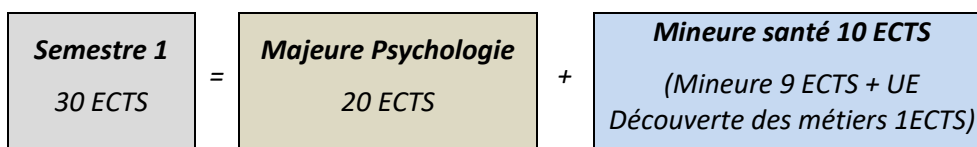
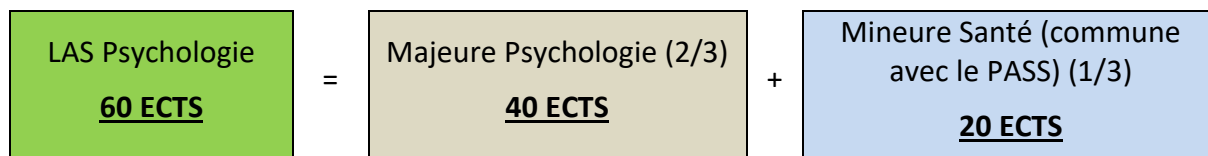
Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les Licences Accès Santé (LAS) à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que :

- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)

Maquettes de la formation :

Principe de l'organisation de la LAS :



Principe général de compensation :

	Compensation intégrale	Blocs non compensables	Choix de la compensation asymétrique
Niveau 1	X		

Licence Accès Santé (LAS) Psychologie – NIVEAU 1

Niveau 1 en compensation intégrale

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

- **Majeure Psychologie** : 40 crédits sur 40

- **Mineure Santé** : 0 crédit sur 20

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale					2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MAJEURE PSYCHOLOGIE										
UE 1 : Psychologie sociale 1	6	1	EvC1-TD EvC2-TD EvC3-AF	35% 35% 30%	1 1 2	E E A	30min 30min /	1	E	1h
UE 2 : Psychologie cognitive 1	6	1	EvC1-CM EvC2-CM EvC3-TD EvC1-AF EvC2-AF	25% 25% 25% 12,5% 12,5%	1 1 1 1 1	E E M E E	35min 35min / 10min 10min	1	E	1h
UE 3 : Psychopathologie, clinique, santé 1	3	1	EvC1-CM EvC2-CM	50% 50%	1 1	E E	45min 45min	1	E	45min
UE 4 : Psychologie du développement 1	3	1	EvC1 EvC2	50% 50%	1 1	E E	30min 30min	1	E	1h
UE 5 : Méthodes EC 1 : Méthodologie scientifique 1	2	1	EvC1-AF EvC2-TD EvC3-TD	10% 40% 50%	1 1 1	E E E	10min 35min 45min	1	E	45min
MINEURE SANTE										
UE 1 : Anatomie EC 1 : Anatomie générale : nomenclature anatomique et vocabulaire EC 2 : Mise en place de l'anatomie topographique du tronc EC 3 : Anatomie de l'appareil urinaire EC 4 : Anatomie du système nerveux EC 5 : Anatomie de l'appareil cardiovasculaire	2,5		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
UE 2 : Physiologie EC 1 : Physiologie du système nerveux EC 2 : Physiologie du système cardiovasculaire	2,5		EvT		1	QCM et/ou QROC	1H	1	QCM et/ou QROC	1H

EC 3 : Physiologie de l'appareil urinaire										
UE 3 : Éléments applicatifs : Imagerie EC 1 : Généralités techniques EC 2 : Application	1		EvT	EvT	1	QCM et/ou QROC	30 min	1	QCM et/ou QROC	30 min
UE 4 : Biochimie (dont Chimie) EC 1 : Notions de chimie essentielles à la compréhension de la Biochimie EC 2 : Acides aminés et protéines EC 3 : Enzymes et coenzymes EC 4 : Glucide EC 5 : Lipides EC 6 : Principes d'exploration analytique en biochimie humaine	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	45mn
UE 5 : Déterminants de la Santé EC 1 : Concepts de déterminants de la santé (DS) et de santé globale (« one health ») selon l'OMS + focus sur la santé des étudiants en France EC 2 : DS1 : Alimentation EC 3 : DS2 : Sédentarité et activité physique EC 4 : DS3 : Santé mentale et addictions avec produits (tabac, alcool, drogues) et sans produits (jeux en ligne, smartphone...) – Stress et gestion du stress EC 5 : DS4 : Sommeil EC 6 : DS5 : Santé orale EC 7 : DS6 : Santé sexuelle et affective EC 8 : DS7 : Santé environnementale (contaminants environnementaux, pollutions et santé)	1		EvT		1	QCM	30 min	1	QCM	30 min
UE Découverte des métiers EC 1 : Présentation des métiers de Maïeutique EC 2 : Présentation des métiers en Médecine et Masso-Kinésithérapie EC 3 : Présentation des métiers en Odontologie EC 4 : Présentation des métiers en Pharmacie	1					A				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves et la durée des évaluations sont donnés à titre indicatif.

AF : Auto-formation
CM : Cours magistral
TD : Travaux dirigés

REMARQUES :

UE Découverte des métiers : A = Présence WOCLAP + rendu écrit sur ENT : motivation filière : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux différentes présentations et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.

- en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
- Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Majeure Psychologie : Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves seront aménagées à distance sous forme de travail ligne.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale					2 ^{de} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
MAJEURE PSYCHOLOGIE										
UE 1 : Psychologie sociale 2	6	1	EvC1-TD-AF EvC2-TD-AF	50% 50%	1 1	E E	45min 45min	1	E	45min
UE 2 : Psychopathologie, clinique, santé 2	3	1	EvC1 EvC2	50% 50%	1 1	E E	40min 40min	1	E	1h
UE 3 : Méthodes 2	6									
EC 1 : Méthodologie scientifique 2		0,5	EvC1-AF EvC2-TD EvC3-TD	10% 40% 50%	1 1 1	E E E	10min 35min 45min	1	E	45min
EC 2 : Statistique 2		0,5	EvC1 EvC2	50% 50%	1 1	E A	1h 50min	1	A	50min
UE 4 : Psychologie cognitive 2	3	1	EvC-TD EvC-EXP EvC-AF EvC-CM	20% 10% 20% 50%	1 / 1 1	E A E E	30min 5h 30min 1h	1	E	1h
UE Langue vivante 1	2	1	EvC1 EvC2	50% 50%	1 1	O E	7min 45min	1 1	O E	7min 45min
MINEURE SANTE										
UE 6 : Biologie moléculaire et génome										
EC 1 : Structure des acides nucléiques EC 2 : Structure du noyau interphasique et du chromosome mitotique EC 3 : Spécificités et organisation du génome EC 4 : La réplication EC 5 : Lésions et réparation de l'ADN EC 6 : Transcription et maturation des ARNm EC 7 : La Traduction et le code génétique	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	45mn	1	QCM et/ou QROC	1H

EC 8 : Régulation de l'expression des gènes EC 9 : Expression des gènes et régulation de l'expression										
UE 7 : Le médicament – De la conception à la dispensation du médicament EC 1 : Définition du médicament et des produits de santé EC 2 : La conception des médicaments : de la molécule au médicament EC 3 : L'évaluation des médicaments EC 4 : Le devenir des médicaments dans l'organisme EC 5 : Mécanisme d'action des médicaments EC 6 : Le bon usage des médicaments	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
UE 8 : Enseignement transversal – Douleur : de la physiologie à la prise en charge EC 1 : Définitions, prévalence et aspects sociétaux et anthropologiques de la douleur EC 2 : Bases anatomiques de la douleur EC 3 : Bases physiologiques de la douleur EC 4 : Base physiopathologiques de la douleur EC 5 : Métrologie de la douleur et des dimensions associées EC 6 : Qualité de vie et douleur, objectifs thérapeutiques EC 7 : Dimension affectivo-émotionnelle EC 8 : Thérapeutiques médicamenteuses / automédication / bon usage / prévention du mésusage EC 9 : Thérapeutiques non médicamenteuses : kinésithérapie, neurostim., psychothérapies EC 10 : Situations cliniques : lombalgie, céphalées, arthrose, douleur dentaire, postopératoire, cancer, douleurs gynécologiques	2		EvT		1	QCM et/ou QROC	1h	1	QCM et/ou QROC	1h
UE 9 : Outils méthodologiques de la santé EC1 : (RRAN) Éléments de Théorie des Ensembles EC 2 : (RRAN) Éléments de Théorie des Probabilités EC 3 : Évaluation de la Valeur Informationnelle Diagnostique (1) : cas d'une information binaire EC 4 : Évaluation de la valeur Informationnelle Diagnostique (2) : cas d'une information ordinaire ou continue	2		EvT		1	QCM	1H30	1	QCM	1H30

<p>EC 5 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (1) : Généralités</p> <p>EC 6 : Variables Aléatoires et Lois de Probabilités (2) : cas discrets</p> <p>EC 7 : Variables Aléatoires et lois de Probabilités (3) : cas continus</p> <p>EC 8 : Inférences Statistiques (1) : méthodes d'estimation</p> <p>EC 9 : Inférences Statistiques (2) : principes des tests d'inférence statistique</p> <p>EC 10 : Les Tests Statistiques en Pratiques (1) : liaison entre 2 var. qualitatives</p> <p>EC 11 : Les Tests Statistiques en Pratiques (2) : liaison entre 1 var. quantitative et 1 var. qualitative</p> <p>EC 12 : Les Tests Statistiques en Pratiques (3) : liaison entre 2 var. quantitatives</p> <p>EC 13 : La médecine fondée sur les preuves</p> <p>EC 14 : Démarche de Recherche : de la question aux données (exemples PAWL & SMBW)</p> <p>EC 15 : Les Principaux Schémas d'études en recherche biomédicale</p> <p>EC 16 : Stratégie d'analyse statistique (1) : statistiques descriptives (ex. PAWL & SMBW avec sorties logicielles)</p> <p>EC 17 : Stratégie d'analyse statistique (2) : inférences simples (ex. PAWL & SMBC avec sorties logicielles)</p> <p>EC 18 : Principes méthodologiques en épidémiologie quantitative (ex. PAWL & SMBW)</p> <p>EC 19 : Principes méthodologiques en recherche clinique (ex. PAWL & SMBW)</p>										
<p>UE 10 : Prévention des risques infectieux</p> <p>EC1 : Les différents micro-organismes (bactéries, virus, parasite), les écosystèmes en santé, notion de « One Health », les différentes thérapeutiques en fonction du type de micro-organismes</p> <p>EC 2 : Notion d'épidémie, de pandémie, d'endémie, d'émergence et réémergence de maladies infectieuses avec les aspects historiques, zoonose.</p>	1		EvT		1	QCM et/ou QROC	30mn	1	QCM et/ou QROC	30mn

EC 3 : Mode de transmission des MI : réservoir, modalités de transmission, hôte réceptif. Notion de portage, colonisation, d'infection communautaires ou nosocomiales EC 4 : Moyens de lutte : hygiène de base dont hygiène des mains, équipements de protection individuelle EC 5 : Chimiothérapie anti infectieuse (incluant bon usage des ATB, résistance ATB, ATS et DSF) EC 6 : Vaccination (incluant notion de base/immunité) EC 7 : Prévention du risque infectieux du voyageur									
UE : Préparation second groupe d'épreuve EC 1 : Techniques d'expression orales EC 2 : Construire une présentation type	1		EvC		1	A	/		

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)
 En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

AF : Auto-formation
 CM : Cours magistral
 TD : Travaux dirigés

REMARQUES : UE Préparation du second groupe d'épreuves : A = Présence WOOCAP + rendu écrit sur ENT : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par la présence aux enseignements et par le rendu d'écrit(s) sur l'ENT.

- en évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
- Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Majeure Psychologie : Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves seront aménagées à distance sous forme de travail ligne.

REGLEMENT POUR LES EXAMENS DE LA MINEURE DISCIPLINAIRE DU PASS ET POUR LES LAS

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves sélectives (**qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues**) comptant pour l'accès aux études de santé.

Accès aux salles et installation des étudiants

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examens à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne pénètrent pas à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.
- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**.

Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont la mention figure sur les convocations et sur les sujets distribués. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).

L'université ne fournira pas de calculatrice.

En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant)

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est effectuée sur table** :
La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité afin que le surveillant puisse **noter la présence de l'étudiant** à l'évaluation.

Déroulement des épreuves

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.
- **Les sujets sont distribués face retournée** : ils ne pourront être retournés que sur l'indication des surveillants, une fois que tous les sujets auront été distribués.
Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Fin de l'épreuve :

- **La durée d'un examen est strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants posent leur stylo et croisent les bras. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

Fraude et tentative de fraude:

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves)